



■ Les inégalités
hommes-femmes
■ Virus sur le Net
■ Emploi : 19 pages
d'annonces classées

Sang : Fabius et Dufoix relaxés, Hervé condamné

● La Cour de justice de la République a rendu son arrêt dans l'affaire du sang contaminé ● Les juges estiment que « l'action de Laurent Fabius a contribué à accélérer le processus de décision » sur le dépistage obligatoire des donneurs de sang ● Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, est le seul condamné, sans qu'une peine ne lui soit appliquée



LINE ROSSIGNOL

■ Cahier spécial « Vivre Toulouse »

Pays de cocagne au bonheur tranquille, propulsé à l'avant-garde des technologies, Toulouse est aujourd'hui rattrapée par son époque.

■ A nos lecteurs

Par suite d'une panne technique, les éditions du Monde datées 9 mars ne sont pas parues. Jean-Marie Colombani s'adresse à nos lecteurs et à nos distributeurs. p. 36

■ Corse : le retour des nationalistes

Au premier tour des élections territoriales, les nationalistes ont totalisé près d'un quart des suffrages et Corsica Nazione plus de 10 % des voix. Un vote de défiance vis-à-vis du gouvernement. p. 10 et notre éditorial p. 17

■ Etats-Unis et Europe devant l'OMC

Face aux responsables de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Européens et Américains réaffirment leurs arguments dans le conflit commercial de la banane. p. 2



MICHEL CIMENT/CALMANN LEVY

■ Kubrick dans les étoiles

Il était un cinéaste exceptionnel, effacé derrière une œuvre mémorable. Stanley Kubrick est mort dimanche en Grande-Bretagne. p. 30 et 31

■ Assurance maladie

Le directeur de la Caisse nationale propose à Martine Aubry un plan d'économies de 50 milliards de francs d'ici 2002. p. 9

■ A la reconquête de la Seine

Jean Tiberi présente un programme d'aménagement des berges à Paris qui fait une large place aux piétons. p. 13

■ Prêt-à-porter : défilés marathons

Les défilés hiver 1999-2000 se sont achevés à Milan. Ils débutaient dimanche, à Paris, pour un marathon de la mode d'une semaine. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 310 - 7,50 F



des trois prévenus. La Cour avait conclu à une action « rapide » et « raisonnable » de Laurent Fabius en faveur du dépistage et prononcé la relaxe à une majorité de douze

voix contre trois. Considérant notamment que Georgina Dufoix avait rapidement réglé les aspects financiers de la mise en œuvre des mesures gouvernementales, les

juges avaient prononcé sa relaxe par dix voix contre cinq.

Sur les sept plaintes examinées par la commission d'instruction, les juges en avaient retenu deux

comme pouvant entraîner la responsabilité, par « imprudence, inattention, négligence », d'Edmond Hervé. Ce faisant, ils impliquent l'ancien secrétaire d'Etat à la santé dans deux dossiers distincts, le non-rappel des transfusés et la mise en place des mesures d'accompagnement du dépistage systématique des dons de sang. Ils ont donc condamné, sans prononcer de peine, M. Hervé par huit voix contre sept.

Les débats de la Cour de justice - dont le président Le Guehec avait, dès la première audience, qualifié la procédure de « surréaliste » - ont provoqué, pendant trois semaines, un malaise entretenu par la conduite des débats, l'attitude du parquet et l'absence de parties civiles. Une enquête du Monde souligne combien les structures de la santé publique ont été bouleversées par l'affaire du sang contaminé.

Lire pages 6 à 8 et notre enquête page 15

Pour lutter contre le piratage, Microsoft pirate ses clients

RICHARD SMITH, un programmeur de Brookline, dans le Massachusetts, président de Phar Lap Software, a pris le géant du logiciel, Microsoft, la main dans le sac. Jeudi 4 mars, en analysant la procédure d'enregistrement de Windows 98, il a découvert qu'un numéro était transmis automatiquement à l'éditeur en même temps que les informations classiques (nom, adresse, numéro de téléphone, type d'ordinateur, etc.). Or rien ne permet de savoir qu'une telle communication se produit. « Microsoft ne m'a jamais demandé si j'acceptais de communiquer ce numéro, ni même ne m'a informé qu'il était envoyé... », indique Richard Smith au quotidien américain *The New York Times*, qui a révélé l'affaire dans son édition du dimanche 7 mars.

L'utilisation combinée de Windows 98 - le système d'exploitation qui équipe près de 80 % des ordinateurs personnels - et de logiciels de bureautique très populaires, comme le traitement de texte Word ou le tableur Excell, crée une véritable « empreinte digitale » du propriétaire de l'ordinateur. De quoi constituer de vastes bases de données

et faciliter le suivi des pérégrinations des internautes sur la Toile. Un rêve pour tous les commerçants du cyberspace. Un cauchemar pour les défenseurs des consommateurs.

Microsoft admet l'existence du numéro unique d'identification de ses logiciels. Néanmoins, Robert Bennett, directeur des produits Windows chez l'éditeur de Redmond, déclare que « le logiciel n'est pas censé envoyer cette information sans que l'utilisateur n'ait donné son accord ». Or c'est précisément ce qui semble se produire... « Dans ce cas, il s'agit d'un bogue et nous allons l'éliminer », poursuit-il. Microsoft s'est engagé à modifier la procédure d'enregistrement, lors de la prochaine mise à jour de Windows 98, et à purger ses bases de données de toutes les informations collectées par ce moyen. De plus, l'entreprise étudie la possibilité de créer un petit programme permettant aux utilisateurs de Windows d'effacer le numéro de série enregistré dans la mémoire de leur ordinateur.

Cette mésaventure survient quelques jours seulement après celle d'Intel et de son nouveau processeur, le Pentium III. A l'origine, la

puce était programmée pour envoyer automatiquement son numéro de série lors des communications sur Internet. Un moyen sûr d'identification justifié, selon le fabricant, par les besoins de sécurité des transactions électroniques. Le tollé engendré par ce « perfectionnement » a conduit Intel à rendre l'envoi du numéro optionnel et à le désactiver sur les ordinateurs neufs.

En fait, c'est la lutte contre le piratage des logiciels qui explique, pour une bonne part, l'acte de Microsoft. En récupérant un numéro de série à l'insu de l'utilisateur, l'entreprise peut vérifier si ses logiciels sont illégalement utilisés par plusieurs personnes et obtenir une preuve du piratage exploitable devant les tribunaux.

Pour l'instant, de telles pratiques se heurtent à la vigilance des protecteurs de la confidentialité de la vie privée. Mais il est remarquable que l'astuce de Microsoft n'ait pas été découverte plus tôt alors que des dizaines de millions de personnes utilisent ses logiciels dans le monde.

Michel Alberganti

Lire page 20

LE MONDE diplomatique

MARS 1999

■ IDÉES

Ces débats médiatiquement corrects par Serge Halimi

Sciences-Po, laminoir des élites françaises par Alain Garrigou

■ **AFRIQUE DU SUD** : Préparer l'après-Mandela, par Claude Wauthier. - Retour à la terre pour les dépossédés, par Pascal Maire-Amiot. - Conversion musclée à la Realpolitik, par Hein Marais.

■ **CAMBODGE** : Des khmers rouges encombrants et convoités, par Raoul Marc Jennar.

■ **FEMMES** : Le 8 mars, mais pour quoi faire ? par Florence Montreynaud.

■ **SCIENCES** : Biotechnologies à l'usage des riches, par Jean-Pierre Papart, Philippe Chastonay et Dominique Froidevaux.

■ **SOCIÉTÉ** : L'obsession de la santé parfaite, par Ivan Illich.

■ **ALGÉRIE** : L'armée se divise, par Lahouari Addi. - Violence « tolérable », par Djamel Benramdane - Les leçons oubliées d'octobre 1988, par Akram Ellyas.

■ **PROCHE-ORIENT** : Israël, l'enjeu séfaraite, par Marius Schattner. - Transition périlleuse en Jordanie, par Lamis Adoni.

■ **ÉCOLOGIE** : Main basse sur les produits bio, par Chantal Le Noallec.

Faut-il avoir peur de la Grande Albanie ?

DEPUIS LE DÉBUT du conflit du Kosovo, un mot est resté tabou pour la communauté internationale : l'indépendance. Des périphrases sont autorisées, une « autonomie substantielle » est proposée, qui crée un objet institutionnel ayant pratiquement tous les attributs de l'indépendance, mais le mot n'est pas prononcé. Pour une raison tactique évidente : il est déjà assez difficile de faire admettre aux Serbes d'aller plus loin que le statut de région autonome accordé par le pouvoir yougoslave en 1974 et supprimé par Slobodan Milosevic en 1989. Pour une raison plus profonde : la crainte qu'un Kosovo indépendant ne soit le prélude à une remise en cause généralisée des frontières dans les Balkans qui, cette fois, ne toucherait pas seulement l'ancien espace yougoslave comme en 1991-1995 mais, par contagion, l'ensemble de la région, de la Bosnie à la Grèce et la Bulgarie.

Pendant la récente guerre de Yougoslavie, on a beaucoup parlé de la « question serbe » et les autorités françaises, au moins sous la présidence Mitterrand, n'étaient pas les dernières à l'évoquer. La « question serbe » désignait le fait qu'à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie, les Serbes se retrouvaient dispersés

dans plusieurs Etats et avançaient la revendication, jugée par certains légitime, de vivre dans un même Etat. La réalisation de la Grande Serbie supposait la remise en cause des frontières et des transferts de population qui, sous l'impulsion de Slobodan Milosevic, ont pris en Bosnie la forme du nettoyage ethnique.

Or il y a une « question albanaise » comme il y a une « question serbe ». Des communautés albanaises se retrouvent dans plusieurs Etats des Balkans, l'Albanie proprement dite regroupant à peine la moitié d'entre elles. On en trouve évidemment au Kosovo, où elles forment quelque 90 % des deux millions d'habitants de la province, en Macédoine, où les Albanais représentent, selon les évaluations, un quart à un tiers de la population, au Monténégro, etc. Dans la mesure où les autres peuples de la Fédération ont pu revendiquer leur indépendance, mais pas eux, les Albanais considèrent qu'ils ont été les oubliés du partage de la Yougoslavie en 1991-1992.

Daniel Vernet

Lire la suite page 17, nos informations page 4, et le point de vue page 16

Les succès de l'Espagne



JOSÉ MARIA AZNAR

LE PRÉSIDENT du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, tire profit des bons résultats économiques de l'Espagne pour vanter, dans un entretien au Monde, les mérites d'une politique du « centre-réformateur », un libéralisme compétitif avec une forte dimension sociale. Il rejette la tentation nationaliste de certaines droites européennes.

Lire page 3

International	2	Aujourd'hui	27
France-société	6	Météorologie	29
Régions	13	Jeux	29
Carnet	14	Culture	30
Horizons	15	Guide culturel	32
Entreprises	18	Immobilier/annonces	33
Emploi/annonces	20	Kiosque	34
Communication	22	Abonnements	34
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	35

OMC Après la décision de Washington d'imposer, à compter du 3 mars, des sanctions sur une douzaine de produits européens pour protester contre un régime d'im-

portation de la banane jugé discriminatoire, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a convoqué, lundi, en urgence, une séance plénière. ● LA REUNION a permis la

constitution d'un front uni de la quasi-totalité des pays-membres de l'Union pour dénoncer les mesures unilatérales américaines. ● L'AGRESSIVITÉ des Etats-Unis

s'explique par un énorme déficit commercial et leur volonté de voir les Européens prendre une plus large part à la résorption de la crise asiatique. ● LA « GUERRE DE LA

BANANE » est un avant-goût de négociations beaucoup plus ardues, sur le bœuf aux hormones, les OGM et, au-delà, la construction aéronautique.

Isolés, les Etats-Unis intensifient leur offensive commerciale tous azimuts

La réunion d'urgence de l'Organisation mondiale du commerce, lundi 8 mars, a permis aux Européens de constituer un front uni pour condamner les sanctions unilatérales décidées par Washington. Les Américains n'ont cédé sur rien et menacent aussi le Japon, la Russie et le Brésil

CE NE SONT PAS des noms d'oiseaux mais presque qu'ont échangés, lundi 8 mars, Américains et Européens à Genève, à l'issue d'une réunion extraordinaire convoquée à la demande de l'Union européenne par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour informer la totalité de ses 134 membres des développements de la « guerre de la banane ». Le symbole était fort : c'était la première fois depuis la création de l'Organisation, en 1995, qu'une séance plénière de l'organe exécutif était réclamée en urgence. L'enjeu n'était pas moins. Atteinte dans sa légitimité après que Washington eut passé outre son interdiction de prélever, à compter du 3 mars, des taxes à l'importation sur une douzaine de produits européens, (*Le Monde* du 6 mars), l'OMC voulait démontrer que les Etats-Unis s'étaient mis hors-la-loi du commerce international. Une condamnation formelle qui ne change rien aux faits : les Américains ne sont pas pour autant revenus sur leur décision. L'Union européenne a tout au plus affirmé son indignation.

La démarche, largement médiatisée, n'a servi qu'à attiser les tensions entre les deux rives de l'Atlantique et le ton a carrément viré à l'aigre. Martelant que les Etats-Unis sont « dans leur bon droit » en ripostant à un régime jugé discriminatoire pour ses grandes compagnies, l'ambassadrice américaine, Rita Hayes, a fustigé les Européens qui, « comme d'habitude, ne veulent jamais reconnaître leurs torts ». De son côté, Roderick Abbott, chef de la délégation de l'UE à Genève, a pratiquement accusé Washington de prendre le risque de transformer les pays ACP (Asie, Ca-



raïbes, Pacifique) en « plate-formes pour trafic de drogues » en affaiblissant les revenus tirés de la production de la banane.

De la part des Américains, il ne s'agit pas uniquement de « gestulations » tactiques pour tester la solidarité européenne, sur laquelle ils sont d'ailleurs fixés : une fois n'est pas coutume, les pays nordiques ont dépassé leur traditionnel clivage protectionnisme contre libéralisme pour défendre le multilatéralisme, à l'unisson de leurs partenaires. Washington a même réussi à se mettre à dos son allié traditionnel, Londres, après avoir fort maladroitement inscrit les cachemires écossais sur la liste des produits pénalisés, ce qui a failli produire un incident diplomatique entre les deux pays.

La querelle sur la banane serait anecdotique (les préjudices subis par Washington seraient officiellement évalués par les experts de l'OMC entre 150 et 200 millions d'euros), si elle n'était le révélateur de la détermination des Etats-Unis à imposer leur loi. De fait, l'administration américaine a beaucoup à défendre : son leadership mondial face à une Europe qui s'affirme et avec laquelle elle se dispute désormais 40 % du commerce mondial ; la santé de son économie qui, si elle est florissante, repose en partie sur une Bourse boursouflée et soumise aux caprices des investisseurs ; son autorité face à un Congrès qui refuse toujours au président l'usage du *fast-track* (procédure qui permet de signer des traités sans l'aval du Congrès) et saisit toutes les occa-



sions pour affirmer ses penchants protectionnistes ; son crédit intérieur enfin, à un an et demi d'une élection présidentielle et du renouvellement partiel de la Chambre des représentants (en novembre 2000) dont la majorité républicaine ne tient qu'à une poignée de sièges.

Autant d'éléments qui nourrissent son agressivité, dans un contexte qui ressemble étrangement à celui, marqué par de fortes tensions commerciales, de la fin des années 80 - les mêmes causes produisant les mêmes effets : aggravation du déficit commercial suite à la hausse du dollar (à 10,64 francs en février 1985) et croissance forte face à une Europe molle. La représentante au commerce de l'époque, M^{me} Hills expliquait à l'époque qu'il fallait

« ouvrir les marchés étrangers avec un pied de biche ». Seule différence, c'était alors le Japon (et ses semi-conducteurs) et non l'Europe qui était en ligne de mire. La baisse du dollar en 1986, 1989 et 1990 avait fini par rééquilibrer la balance commerciale.

DEUX DOSSIERS SENSIBLES

La nervosité américaine sur les dossiers commerciaux est à nouveau perceptible depuis la crise financière en Asie : la stagnation au Japon, la crise asiatique et le ralentissement en Amérique du sud ont fortement pesé sur le commerce mondial, les Etats-Unis sont à nouveau en décalage de conjoncture avec l'Europe, et le déficit recommence à se creuser. Il a atteint 165 milliards de dollars (plus de 150 milliards d'euros) en 1998 et le niveau du dollar ne présage d'aucune amélioration dans l'avenir. La crise de l'agriculture vient assombrir le tableau. La surproduction mondiale et la crise asiatique ont pesé sur les cours à un moment où les Américains ont décidé de réduire les subventions aux termes du *Fair Act*, voté par le Congrès en mars 1996. Le *Farm Bill* prévoyait une baisse progressive en 1996, 1997 et 1998 pour s'accélérer en 1999. La conjonction de la baisse des prix et de la baisse des subventions a amené Washington à voter, fin 1998, un nouveau programme de subventions de 6 milliards de dollars (5,5 milliards d'euros) pour soutenir ses agriculteurs.

Refusant d'être un importateur en dernier ressort et reprochant à l'Europe de ne pas prendre les mesures susceptibles de redonner du tonus à sa croissance pour tirer elle aussi une économie mondiale qui s'essouffle, les Etats-Unis « cogent » donc tous azimuts. A l'égard du Japon, qu'ils accusent toujours de ne pas suffisamment ouvrir ses portes aux entreprises américaines, du Brésil et de la Russie, soupçonnés de pratiquer le dumping sur leurs exportations d'acier. A l'égard de l'Europe, aussi, qui du point de vue de Washington ne prend pas équitablement sa « part du fardeau », c'est-à-dire n'absorbe pas suffisamment d'importations des pays d'Asie, en contradiction avec tous les chiffres.

La guerre de la banane n'est qu'un avant-goût des batailles qui s'annoncent. Dans les mois qui viennent, l'OMC aura à trancher sur deux dossiers particulièrement sensibles, qui touchent directement les producteurs américains : le bœuf aux hormones et les organismes génétiquement modifiés (OGM), que les Européens refusent pour l'instant d'importer. Plus loin, le lancement de l'A3XX d'Airbus, directement concurrent du Boeing 747, devrait également raviver la traditionnelle pomme de discorde aéronautique, à quelques mois du début du nouveau round commercial du « millénaire », dont le lancement aura lieu le 30 novembre 1999 à... Seattle, berceau de Boeing.

L. D.

Babette Stern

L'arme fatale de la « section 301 »

La section 301 de la loi américaine sur le commerce de 1974 autorise les Etats-Unis à prendre des sanctions unilatérales contre d'autres pays en cas de différends commerciaux. L'Union européenne considère que cette section 301 viole des dispositions clés de l'OMC, en particulier l'interdiction d'une action unilatérale qui figure à l'article 23 du Code de règlement des conflits.

L'UE n'avait pas attaqué la section 301 à Marrakech en 1994, lors de la fondation de l'OMC, car elle avait alors compris « que cette loi serait appliquée de manière conforme aux règles de l'OMC », a expliqué l'ambassadeur européen. Les Européens estiment que cela n'est pas le cas dans l'affaire de la banane. Les Etats-Unis considèrent, eux, que c'est l'UE qui viole les règles de l'OMC en privilégiant le commerce des bananes produites dans les pays qui lui sont liés, au détriment de celles produites dans d'autres pays, le plus souvent d'Amérique latine.

L'empire Chiquita ou les dessous de la « banane-dollar »

DANS LA GUERRE qui l'oppose aux Européens à propos de la banane, Washington défend résolument les intérêts de trois grandes multinationales nord-américaines, Chiquita, Dole et Del Monte. Contrôlant 80 % du commerce mondial de la banane, celles-ci exercent un lobbying extrêmement efficace auprès des élus du Congrès et à la Maison Blanche. Leur puissance se fait sentir d'une manière encore plus franche dans les pays producteurs d'Amérique latine, où elles appliquent des méthodes de production particulièrement brutales.

Il est établi que le coup d'Etat au Guatemala, en 1954, fut fomenté par la CIA pour défendre les propriétés de la United Fruit Company - l'ancêtre de Chiquita Brands International -, menacées par la réforme agraire. Encore aujourd'hui, certaines pratiques des multinationales bananières évoquent la fin du XIX^e siècle, époque où les premiers comptoirs furent ouverts en Amérique centrale. Populations agricoles sous-payées, expulsées de leurs villages au gré des impératifs de la production, contaminées par les pesticides... Tels sont quelques-uns des faits rassemblés par deux journalistes américains qui se sont intéressés de près à l'empire Chiquita, la plus grande des trois multinationales de la « banane-dollar ».

« Chiquita : révélations sur les pratiques d'une multinationale » (éditions Orca, Poitiers), le reportage de Mike Gallagher et Cameron McWhirter est paru en 1998 dans le *Cincinnati Enquirer*. Il montre les conditions de vie dramatiques des ouvriers agricoles de bananeraies Chiquita au Honduras ou au Guatemala : vi-

vant dans des taudis insalubres, ils sont étroitement contrôlés par des milices privées qui font régner l'ordre dans les plantations et les villages. Les syndicalistes sont particulièrement menacés : les raisons du meurtre d'un dirigeant syndical des bananeraies du Guatemala, en 1996, n'ont toujours pas été élucidées.

POLITIQUE D'IMAGE

Après la parution des articles, les patrons du *Cincinnati Enquirer* ont désavoué le travail des deux journalistes, en publiant des « excuses à Chiquita » pour avoir publié des « affirmations et accusations fausses... donnant une impression inexacte et trompeuse des pratiques commerciales de Chiquita ». Egalement basé à Cincinnati, le puissant patron du géant agroalimentaire, Carl Lindner, avait menacé le quotidien de poursuites pour diffamation.

Chiquita s'efforce de passer pour une entreprise soucieuse de la protection de la nature : la firme s'est associée à Rainforest, une organisation de défense de l'environnement, pour développer un programme de certification écologique de ses fruits au Costa-Rica, au Panama et en Colombie (programme « Better Banana »). Face à cette politique d'image, les deux journalistes américains révélaient que, dans certaines régions, les arrosages de pesticides ont lieu jusqu'à quarante fois par an, sans protection pour les ouvriers, dont certains sont atteints de maladies de peau parfois mortelles...

MILAN	780 F	118,91€
AJACCIO	890 F	135,68€
ISTANBUL	990 F	150,92€
TUNIS	1 070 F	163,12€
HERAKLION	1 260 F	192,08€
TENERIFE	1 600 F	243,92€
MONTREAL	1 890 F	288,13€
OUAGADOUGOU	2 890 F	440,58€
MOMBASA	2 900 F	442,10€
* LA REUNION	3 480 F	530,52€

SAN FRANCISCO
1980 F 301,85 €

VOLS ALLER RETOUR
DEPART DE PARIS
*DEPART DE LYON ET MARSEILLE
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
200 AGENCES EN FRANCE
3615 NF
1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h,
du samedi 12h au lundi 8h(1,09F la minute

NOUVELLES FRONTIERES

Voyager ça fait avancer

Trois assassinats compliquent la reprise des pourparlers de paix en Colombie

BOGOTA

de notre correspondante

Le meurtre de trois Américains, dont les corps ont été retrouvés vendredi 5 mars au Venezuela, n'a pas été revendiqué. Les Etats-Unis ont immédiatement accusé les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Celles-ci ont décliné toute responsabilité; l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste) et les paramilitaires (militaires antiguérilla d'extrême droite) également.

Terence Freitas, biologiste, et les Indiennes-américaines Ingrid Washinawatok et Larry Gay Lahe'ena'e, militantes dans des ONG indigènes, étaient venus travailler en Colombie avec la communauté des U'was, dans la région pétrolière de l'Arauca, au nord-est du pays où sévissent la guérilla - principalement l'ELN - et les paramilitaires.

Les corps ligotés et criblés de balles des trois Américains ont été trouvés par les autorités vénézuéliennes près de la frontière avec la Colombie. Les Etats-Unis ont demandé l'extradition des coupables. « Nous condamnons les FARC dans les termes les plus vifs pour cet acte barbare de terrorisme », a dit Lee McCleeny, porte-parole du département d'Etat. Plus prudent, le gouvernement colombien a ordonné l'ouverture d'une enquête conjointe avec le Venezuela sur l'assassinat des citoyens américains « enlevés par des hommes armés apparemment membres de la guérilla ». Ce triple crime pourrait compliquer le redémarrage des négociations de paix entre le gouvernement et les mouvements de guérilla, bloquées depuis plusieurs semaines.

Marie Delcas

Les raids américains et britanniques en Irak ont changé d'objectif

Leur but est de « grignoter » le potentiel militaro-industriel de Bagdad

Les missions confiées par Washington et Londres à leur aviation ont été modifiées depuis le début de l'année : désormais, et quasi quotidiennement, elle ne s'en prend plus

uniquement au réseau irakien de défense aérienne, mais à des cibles beaucoup plus larges. Son objectif : user le régime et l'isoler par rapport à sa population et ses forces armées.

« **TELS DES SHÉRIFS** qui dégainent sans les sommations d'usage, les Américains et les Britanniques tirent sur tout ce qui bouge en Irak. » Ce constat, imagé, est celui d'un officier général français qui résume le changement de stratégie des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne face à Saddam Hussein. En Irak, après les quatre jours de bombardement de leur campagne « Renard du désert » fin 1998, Washington et Londres sont passés de tirs d'autodéfense de leurs pilotes à des raids dits « attrition » - d'usure, en d'autres termes - du potentiel industriel et militaire de Bagdad, via des opérations aériennes destinées à « punir » le régime en place pour que les forces armées et la population s'en démarquent graduellement.

Depuis le début de l'année, il ne se passe pas de jour sans missions aériennes au-dessus de l'Irak, conduites par les Américains et les Britanniques hors des règles initiales d'engagement : aujourd'hui, les consignes données aux pilotes vont au-delà des ordres qui limitaient antérieurement les tirs des avions américains et britanniques, en mission de surveillance des zones interdites de vol à l'aviation de Saddam Hussein, à leur autodéfense, c'est-à-dire à des ripostes contre une attaque ou un simulacre d'agression par des missiles sol-air irakiens ou par leurs radars de détection, « activés » au passage des appareils.

Les nouvelles consignes ont ouvert la possibilité aux équipages alliés de tirer dès leur objectif identifié - sans solliciter l'autorisation préalable du centre de commandement dont ils dépendent -, et d'élargir la gamme de leurs cibles à tout ce

qui paraît être une menace, et non plus à ce qui serait exclusivement lié au réseau irakien de défense aérienne. Ainsi, l'aviation américaine et britannique s'en est pris à des bateaux irakiens censés avoir été équipés de missiles mer-mer et transformés en batteries côtières contre des navires alliés, à des relais de radio et de télévision, à des centres de transmissions, à des postes de commandement enterrés sans aucun rapport avec des systèmes d'armes antiaériens, à des dépôts ou usines d'armements, voire - le Pentagone a ensuite désavoué une telle mission - à des stations de pompage de l'oléoduc vers la Turquie.

L'ARMÉE ET LA POPULATION

Ces opérations aériennes aboutissent, à la longue, à user, à « consommer » ou « grignoter », comme aiment à dire les stratèges, les capacités industrielles et militaires de Saddam Hussein et, si l'on s'en réfère à des experts américains qui ne cachent pas leur ambition finale, à dissuader l'armée et la population irakiennes, ainsi « matraquées », de soutenir leur chef, quitte à leur rendre la vie quotidienne encore plus précaire. C'est en ce sens que des responsables, dans les états-majors américains, vont jusqu'à évoquer la perspective d'actions « punitives » entreprises contre le régime avec l'espoir de le déstabiliser davantage ou de le fragiliser, y compris dans ses échanges nourriture-substances pharmaceutiques contre du pétrole. Pour autant, les moyens employés ne sont ni les mieux adaptés, ni les plus efficaces, même si les Américains n'y vont pas avec modération. On a vu par exemple un appareil F-15 dé-

verser jusqu'à trente bombes de 500 kilos et d'une tonne sur un site irakien de communications, un autre larguer un missile dispersant des munitions à fragmentation JSOW particulièrement dévastatrices - conçues par le groupe américain Raytheon -, sur un centre unique de la défense antiaérienne.

A leur décharge, les Américains et les Britanniques font valoir que les Irakiens essaient de leur tendre des « embuscades » aériennes. Bagdad ferait désormais de la provocation. Ainsi, des avions irakiens, prenant des risques, cherchent à attirer les appareils alliés dans des zones où est déployée une défense antiaérienne dense, à base de missiles sol-air SA-6 et de lance-roquettes sol-sol BM 21, utilisés comme s'il s'était agi d'engins sol-air. En trois semaines, selon des renseignements américains, l'Irak aurait engagé pas moins de 150 avions dans de tels guet-apens.

La tactique de Bagdad serait de parvenir, de la sorte, à abattre des pilotes américains ou britanniques pour les faire prisonniers. C'est ce qui expliquerait que Saddam Hussein a officiellement offert une prime à ceux qui récupéreraient des équipages d'avions alliés, escomptant ce qu'on appelle « l'effet Somalie ». En Somalie, la guérilla avait abattu des équipages d'hélicoptères américains et promené leurs cadavres, dans les rues de Mogadiscio, sous l'œil des caméras de CNN. La vision, par les télé-spectateurs américains, de ces scènes de violence avait eu pour résultat d'amener Washington à retirer son contingent de GI dans les dix jours.

Jacques Isnard

Ta Mok sera jugé par un tribunal cambodgien

La décision du premier ministre Hun Sen relance le débat sur un procès international des anciens chefs khmers rouges

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Ta Mok, l'un des chefs khmers rouges, sera jugé par un tribunal cambodgien. Arrêté officiellement le 6 mars à proximité de la frontière thaïlandaise, transféré le jour même par hélicoptère dans une prison militaire de Phnom Penh, le « boucher » du Cambodge y est interrogé en vue de sa traduction devant une cour civile ou militaire. « Très fatigué, très fragile, triste », le dernier rebelle en fuite serait notamment jugé aux termes d'une loi, votée à l'unanimité en juillet 1994, qui fait des dirigeants khmers rouges des hors-la-loi.

Lors de son interrogatoire, Ta Mok a rejeté la responsabilité des crimes perpétrés par les Khmers rouges sur Pol Pot, mort en 1998, Khieu Samphan et Nuon Chea, qui se sont ralliés en décembre et se sont réfugiés à Païlin, zone semi-autonome des Khmers rouges.

Le ministre cambodgien des affaires étrangères a déclaré que la Constitution de 1993 n'autorisait pas le transfert d'un Cambodgien à l'étranger pour y être jugé. « La différence entre Ta Mok, d'un côté, et de l'autre, Nuon Chea et Khieu Samphan, est que Ta Mok continuait de combattre alors que les autres se sont rendus », a ajouté Hor Namhong. Ieng Sary, Nuon Chea et Khieu Samphan ont apparemment refusé l'asile à Ta Mok.

Ce dernier, âgé de 71 ou 72 ans et qui a perdu une jambe dans les années 80 en sautant sur une mine, est considéré comme l'un des sanglants exécuteurs des basses œuvres de Pol Pot. Comment, où et quand a-t-il été cap-

turé ou arrêté? Les Cambodgiens ne sont pas loquaces et les Thaïlandais démentent toute implication. Paris a jugé que l'arrestation et le procès allaient « dans le bon sens ». Qualifiant l'arrestation de « pas positif », les Américains ont affirmé qu'ils avaient été « en contact étroit à ce sujet, ces derniers mois, avec le Cambodge ». Washington a ajouté qu'un procès au Cambodge n'exclut pas la réunion d'un tribunal « chargé de juger les atrocités du régime de Pol Pot de 1975 à 1979 ».

BOUC ÉMISSAIRE

Hun Sen, le premier ministre, préfère la réunion d'une « Commission vérité et réconciliation » de type sud-africain. Il veut aussi que la période jugée s'étende de la naissance en 1970 de l'organisation khmère rouge à son effondrement en 1998, et non pas uniquement de 1975 à 1979, lorsqu'elle était au pouvoir à Phnom Penh.

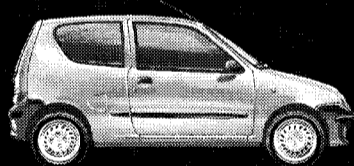
La traduction du seul Ta Mok devant la justice khmère, à l'indépendance et à la compétence contestées, risque toutefois d'être interprétée comme une tentative d'en faire un bouc émissaire et de court-circuiter la réunion d'une juridiction internationale. L'ONU doit publier officiellement vendredi ses « recommandations ». Le fait que la Chine puisse opposer son veto à l'ONU à un tribunal international ne devrait pas pour autant clore le débat.

Le bras de fer sur le type de juridiction relègue au second plan, pour le moment, la raison d'être de tout procès : rendre compte aux victimes et aux survivants.

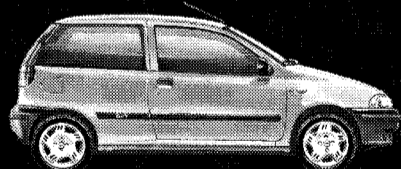
Jean-Claude Pomonti

LES ATTENTIONS FIAT

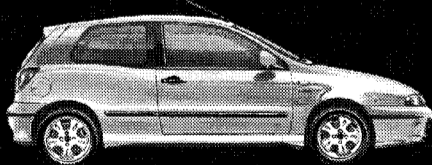
DU 10 AU 14 MARS, LES PORTES OUVERTES FIAT S'ADRESSENT UNIQUEMENT :



aux croqueuses de diamants, aux romantiques, aux talons hauts aux talons plats, aux mondaines, aux éternelles en retard...



...aux jeunes premiers, aux petits derniers, aux demoiselles, aux couples heureux, aux célibataires endurcis...



...aux sportifs, aux intellectuels, aux nouveaux papas, aux grands enfants, aux ponctuels, aux esthètes...



...aux chefs de famille, aux mamans poule, aux baroudeurs, aux hommes d'affaires, aux hommes tout court, etc...

SERIE SEICENTO YOUNG : 40 800F
AVEC AIRBAG, LEVE-VITRES ELECTRIQUES, CONdamnATION CENTRALISEE...

Série Seicento Young avec Airbag Fiat® conducteur, lève-vitres avant électriques, condamnation centralisée des portes, antivol Fiat Code... et toutes les qualités d'une grande citadine : 40 800F. Tarif au 1er mars 99, A.M. 99, Prime Qualité Fiat de 5 000F déduite pour la reprise de votre voiture⁽¹⁾ (Prix Net : 45 800F).

SERIE PUNTO CULT : 48 900F
AVEC DIRECTION ASSISTEE, AIRBAG, AUTORADIO...
ET 2 ANS DE GARANTIE*.

Série Punto Cult avec direction assistée, Airbag Fiat® conducteur, autoradio RDS 4 haut-parleurs, antivol Fiat Code : 48 900F. Tarif au 1er mars 99, A.M.99, Prime Qualité Fiat de 5 200F déduite pour la reprise de votre voiture⁽¹⁾ (Prix Net : 54 100F). *2 ans de garantie pour tout achat d'une Punto neuve financée par Fiat Crédit France. Exemple de crédit sous réserve d'acceptation par Fiat Crédit France : pour 20 000F empruntés, TEG 6,90% pour une durée de 24 mois. 24 mensualités de 894,55F hors assurances facultatives. Coût total du crédit 1469,08F. Extension de garantie par Icare France Assurance. Conditions générales disponibles dans les points de ventes participants⁽¹⁾.

BRAVO, BRAVA :
LE TURBO DIESEL AU PRIX DE L'ESSENCE,
SOIT JUSQU'A 13 800F D'ECONOMIE⁽²⁾.

Nouvelle Gamme avec double Airbag Fiat®, ABS et autoradio RDS EON de série, nouvelles motorisations 80 16v et JTD 105 Unijet. Fiat Bravo à partir de 81 400F. Offre non cumulable valable sur les Bravo et Brava TD⁽¹⁾. Tarif au 1er mars 99, A.M.99.

DU 10 AU 14 MARS,
IL Y A UNE ATTENTION POUR CHACUN
CHEZ FIAT.

Une impression de malaise a dominé les débats

LA COUR de justice de la République (CJR) doit rendre, mardi 9 mars, son arrêt décidant de la relaxe ou de la condamnation des trois anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoux et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé. Quelle que soit sa teneur, cette décision n'effacera pas le malaise qui a entouré le procès qui s'est tenu du 9 au 26 février, et dont les causes sont à rechercher dans au moins cinq directions.

● Une affaire judiciairement mal engagée

L'audience de la Cour de justice a permis de prendre conscience qu'un rideau de fumée avait été jeté, en 1991, sur les causes de la « spécificité française » en matière de contamination des lots sanguins, qu'ils soient destinés à la fabrication des produits antihépatophiliques ou aux transfusions. Cette « spécificité », qui vaut à la France d'enregistrer de quatre à treize fois plus de contaminations post-transfusionnelles que les autres pays européens, tient à l'inapplication par les médecins transfuseurs français des mesures de sélection chez les donneurs de sang préconisées dès juin 1983 par une circulaire de la direction générale de la santé. Et, notamment, en la poursuite tardive des collectes dans des lieux à risques, comme les rues des quartiers chauds des grandes villes et certaines maisons d'arrêt où la proportion de détenus toxicomanes infectés par les virus de l'hépatite non A non B (hépatite C) et du sida était très importante. En 1985, les collectes en prison, qui représentaient 0,37 % des prélèvements, ont été responsables de 25 % des contaminations.

Les premières recherches judiciaires sur la contamination des hépatites ont été fondées sur un rapport réalisé en 1991 par Michel Lucas, chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Or M. Lucas, qui avait été membre des « comités santé-justice », chargés de contrôler la médecine pénitentiaire dès octobre 1984, s'est bien gardé de mentionner, six ans plus tard, dans son rapport, l'impact de ces collectes en milieu carcéral.

Cette omission a faussé la compréhension initiale de l'affaire du sang contaminé.

Les défaillances médicales des années 1983-1984 ont donc été passées sous silence alors qu'elles expliquent en grande partie l'acuité, deux ans plus tard, de la question du dépistage systématique : si les donneurs avaient été sélectionnés dès 1983, le dépistage obligatoire n'aurait pas été aussi urgent en 1985 ; et l'opinion et les parlementaires de droite, en 1992, ne se seraient sans doute pas rués avec aussi peu de discernement sur la mise en cause des politiques, à la suite de la révélation, dans le rapport Lucas, de la tenue d'une réunion interministérielle, le 9 mai 1985, au cours de laquelle le cabinet du premier ministre avait demandé de « retenir encore quelque temps » le dossier d'enregistrement du test américain Abbott.

De nombreux témoins, qui auraient pu contredire ou relativiser la version des trois anciens ministres, n'ont pas été cités par le parquet

● Une procédure inadaptée

Le bien-fondé d'une juridiction d'exception, composée essentiellement de juges parlementaires, n'est guère apparu lors des débats. La scission en deux procédures – l'une devant la Cour de justice pour les ministres, l'autre devant le tribunal de Paris pour leurs conseillers – s'est par ailleurs révélée inopérante. Lors de leurs dépositions, plusieurs témoins importants sont restés sur la défensive, car ils étaient mis en examen dans le « volet non ministériel » de l'affaire du sang contaminé. Craignant que leurs dépositions puissent être retenues contre eux lors du prochain procès, beaucoup se sont exprimés avec une liasse de notes, voire un texte pré-rédigé, ce qui est peu conforme à la procédure correctionnelle. Certains n'ont pas prêté serment avant de témoigner ;

d'autres, comme le docteur Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé, ont tout simplement refusé de déposer.

Du coup, l'audience s'est vue privée de maillons essentiels à la compréhension des mécanismes de décision. La lecture de morceaux choisis de procès-verbaux, partielle voire partielle, n'a pas pu apporter d'éléments probants à la démonstration.

● Une accusation biaisée

Ayant par deux fois, en 1997 puis en 1998, requis par écrit un non-lieu pour les trois anciens ministres, le parquet général s'est comporté comme une fausse accusation. Centrant sa réflexion sur le risque de dérive d'une trop forte pénalisation de la vie publique, le ministère public a surtout souligné les risques de confusion entre responsabilité pénale et responsabilité politique.

S'éloignant des responsabilités individuelles, le procureur général Jean-François Burgelin et l'avocat général Roger Lucas ont, en revanche, pointé les dysfonctionnements de la structure gouvernementale et insisté sur la dilution des informations à mesure qu'elles sont censées remonter dans la hiérarchie des ministères. Roger Lucas a également mis en cause le fonctionnement opaque des cabinets ministériels, constaté l'inefficacité des organes consultatifs, observé l'incommunication qui régnait entre les administrations. Enfin, il a relevé combien fut néfaste le décalage entre la prise de conscience d'un risque sanitaire et la question du financement des mesures de santé publique.

Bref, le parquet général a essentiellement mis en exergue ce que les procédures administratives

avaient déjà sanctionné en 1993 : la faute de l'Etat, jugé responsable, par le Conseil d'Etat, des contaminations intervenues entre novembre 1984 et octobre 1985.

● Des débats mal dirigés

L'inaptitude du président Christian Le Guehec à mener des débats correctionnels et sa méconnaissance du dossier ont probablement été l'un des handicaps les plus marquants. Conduisant l'audience sans grande conviction, ce haut magistrat choisi par ses pairs n'avait prévu ni examen méthodique ni référence chronologique, et n'a que mollement cherché à confronter les déclarations de certains témoins aux éléments contenus dans le dossier. Ainsi en a-t-il été, par exemple, de la déposition de l'ancien PDG de Diagnostics Pasteur, Jean Weber, qui a assuré à la barre que les pouvoirs publics n'avaient pas favorisé sa firme, mais au contraire l'avaient empêchée de commercialiser les tests qu'elle était prête à distribuer au prétexte qu'il fallait les évaluer. Or, en mars 1985, selon la commission d'instruction qui cite des cotes précises, c'est au contraire M. Weber, qui a « souhaité qu'une procédure réglementaire soit engagée » lui permettant de « lutter contre le principal concurrent ».

De même a-t-on laissé s'installer à l'audience l'idée que la procédure d'enregistrement des tests au Laboratoire national de la santé (LNS) n'avait finalement eu que peu d'importance, alors que tout le dossier semble montrer que dans l'esprit des pouvoirs publics il s'agissait bien d'un moyen de retarder le test américain Abbott.

● Une stratégie de défense jamais bousculée

Faussement malmenée par le parquet général, confortée par la mollesse de la direction des débats et profitant de l'absence de parties civiles, la défense des ministres a pu exposer ses arguments sans apparente contradiction. De nombreux témoins, qui auraient pu contredire ou relativiser la version de Laurent Fabius, Georgina Dufoux et Edmond Hervé, n'ont pas été cités par le parquet.

Ainsi, par exemple, Jean Debeauvais, qui représentait le ministre des finances aux réunions interministérielles de 1985, n'a pas été convié à infirmer ou confirmer ce qu'il consignait dans une note à ses supérieurs : à savoir que la solution finalement adoptée à Matignon en juillet avait réussi à « écarter tout mécanisme trop voyant d'entente réservant la part de marché à Pasteur ».

Soucieuse de taper à bras raccourcis sur une commission d'instruction qui n'a été défendue ni par le parquet général, ni par le président Le Guehec, la défense a simplifié à l'extrême les réalités de 1985, évitant d'aborder des sujets où il était clairement question de favoriser Pasteur (guerre des brevets, mode de remboursement des tests par la Sécurité sociale). Sans doute craignait-elle l'amalgame et la difficulté à démêler les bonnes raisons – la nécessité de s'assurer de la fiabilité des tests – des moins bonnes – retarder Abbott pour favoriser Pasteur – lors de la mise en place du dépistage des dons du sang. Mais cette attitude n'était-elle pas impropre à l'exigence de vérité qu'imposait le dossier ?

La défense et le parquet en ont été réduits à une entente objective, dont la traduction s'est concrètement fait sentir lorsqu'il s'est agi de renoncer, en catimini, hors toutes règles de procédure, à une série de témoins dont deux – François Mercereau, ancien directeur de la Sécurité sociale, et Jean-René Brunetière, ancien chargé de mission au cabinet de Georgina Dufoux, ce dernier étant cité par le parquet et la défense – auraient pu éclairer la cour sur la manière dont a été pénalisé le test Abbott, au regard de la Sécurité sociale.

Ainsi se sont accumulés les éléments du malaise qui font que, quel que soit l'arrêt rendu, et alors que s'annonce bientôt un troisième procès, l'affaire du sang contaminé a tout pour demeurer encore longtemps ce qu'elle est depuis plus de dix ans : un dossier judiciairement inachevé.

Jean-Michel Dumay

Les questions auxquelles doit répondre l'arrêt

EN RENDANT leur arrêt, les quinze juges devaient répondre aux questions suivantes :

– Laurent Fabius, Georgina Dufoux et Edmond Hervé ont-ils par imprudence, négligence ou manquement à une obligation de sécurité imposée par la loi ou les règlements, involontairement causé la mort de Paul Pérard, septuagénaire contaminé en mai 1985 par le virus du sida à la suite d'une opération à cœur ouvert et de Charles-Edouard Pernot-Cochin, un bébé contaminé à la même date par une exsanguino-transfusion pratiquée à sa naissance ?

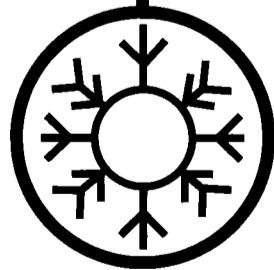
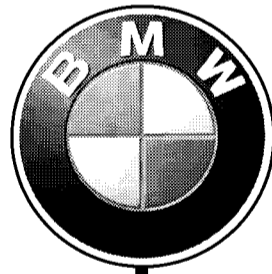
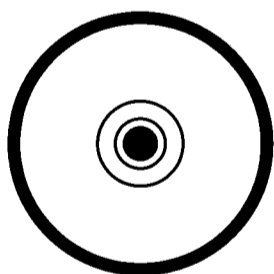
– Ont-ils involontairement, en août 1985, atteint à l'intégrité physique d'Yves Aupic, 40 ans, contaminé à la suite d'une intervention chirurgicale et de Sylvie Rouy, 36 ans, contaminée lors d'un accouchement ? Edmond Hervé a-t-il involontairement causé la mort de Pierre Roustan, sexagénaire hémophile, contaminé par des dérivés sanguins non chauffés entre avril et septembre 1985, et de Hanattah Malik, alors âgée de vingt-huit ans, contaminée, en avril 1985, lors d'une opération du cœur ? Enfin, les trois ministres ont-ils involontairement causé la mort de l'enfant de cette jeune femme, Sarah Malik, contaminée trois ans plus tard au stade materno-fœtal et décédée à l'âge de deux ans ?

– Lors de l'audience, l'examen de ces sept plaintes avait conduit les juges à s'interroger sur cinq sous-dossiers : l'absence de sélection chez les donneurs de sang au début de l'épidémie ; les retards supposés dans la mise en œuvre du dépistage obligatoire en août 1985 ; les retards dans l'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits antihépatophiliques, qui aboutirent à la distribution jusqu'en octobre 1985 de produits contaminés ; l'absence de rappel des stocks de produits contaminés après la mise en œuvre du dépistage ; le non-rappel des personnes ayant subi une transfusion pendant ces mois critiques.

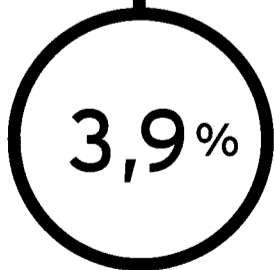
Contrat d'entretien et réparations**



Lecteur CD

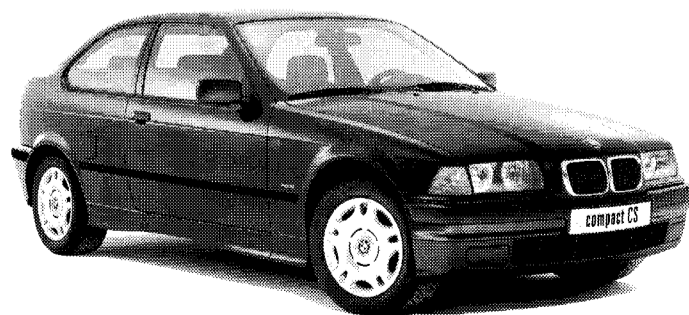


Climatisation



Crédit exceptionnel***

3,9%



BMW 316i compact CS (1,9l/105 ch), 129 900F*

Equipements de série : ABS, antipatinage électronique, coussin de sécurité gonflable, 7 cv fiscaux. *Prix maximum conseillé au 14/01/99 AM99. Consommations norme CEE pour 100 km : 5,8 l. hors agglomération, 10,8 l. en agglomération, total 7,6 l. Émissions de CO₂ : 183 g/km. **Offre valable chez tous les Concessionnaires et Agents BMW en France pour 24 mois et/ou 30 000 km (limitée au premier des deux termes atteint) pour l'achat d'une BMW Série 3 compact CS AM 99. Il comprend : l'extension de garantie au-delà du 12^e mois, les opérations de vidange et d'inspection, le remplacement des pièces d'usure (plaquettes et disques de frein, embrayage, échappement, amortisseurs...) les appoints d'huile moteur entre deux vidanges. ***Crédit à 3,9 % de 12 à 36 mois sans apport. Exemple sur 36 mois par tranche de 10 000 F empruntés : 36 mensualités (hors assurance facultative) de 295 F, TEG annuel de 3,9 %, TEG mensuel de 0,325 %. Coût total du crédit : 612,8 F. coût total de l'achat à crédit : 10 612,8 F. Offre de crédit valable pour l'achat d'une 316i compact CS neuve à 129 900 F commandée et livrée avant le 30 avril 99. Sous réserve d'acceptation par BMW Finance, SNC au capital de 170 000 000 F. RCS VERSAILLES B 343 606 448. Crédit minimum : 50 000 F. Pour connaître le détail et les conditions d'application du contrat national d'entretien et de l'offre de financement, veuillez consulter votre concessionnaire BMW.



Rendre à Paris ses bords de Seine

Jean Tiberi présente, mardi 9 mars, un projet de « reconquête » des berges, qui limite notamment la circulation automobile. Ce programme d'aménagement devrait s'achever au début de l'année 2001... à quelques mois des élections municipales. Le maire tente de reprendre l'initiative

IL Y A un peu plus d'un an, Jean Tiberi présentait un nouveau plan « de reconquête » de la Seine. Mardi 9 mars, le maire RPR de Paris devait préciser ses projets, en présentant une communication intitulée « Vivre Paris à travers la Seine ». Ce programme d'aménagement devrait s'achever au début de l'année 2001... à quelques mois des élections municipales. L'objectif du maire (RPR) de Paris est de permettre aux Parisiens de se réapproprier ce fleuve, dont l'automobile les a chassés, mais pour lequel ils montrent un intérêt intact : les dernières crues de février ont vu les piétons immédiatement redescendre sur les berges.

Le plan du maire de la capitale tente de toucher à toutes les fonctions du fleuve : lieu de vie, patrimoine et axe de communication.

● **Promenade** : un parcours piéton de neuf kilomètres devrait être réalisé entre le pont d'Austerlitz et le parc André-Citroën (XV^e). Aujourd'hui, cette promenade relèverait du parcours du combattant : après avoir traversé à ses risques et périls le demi-kilomètre des entrepôts du port d'Austerlitz, le promeneur devrait franchir un

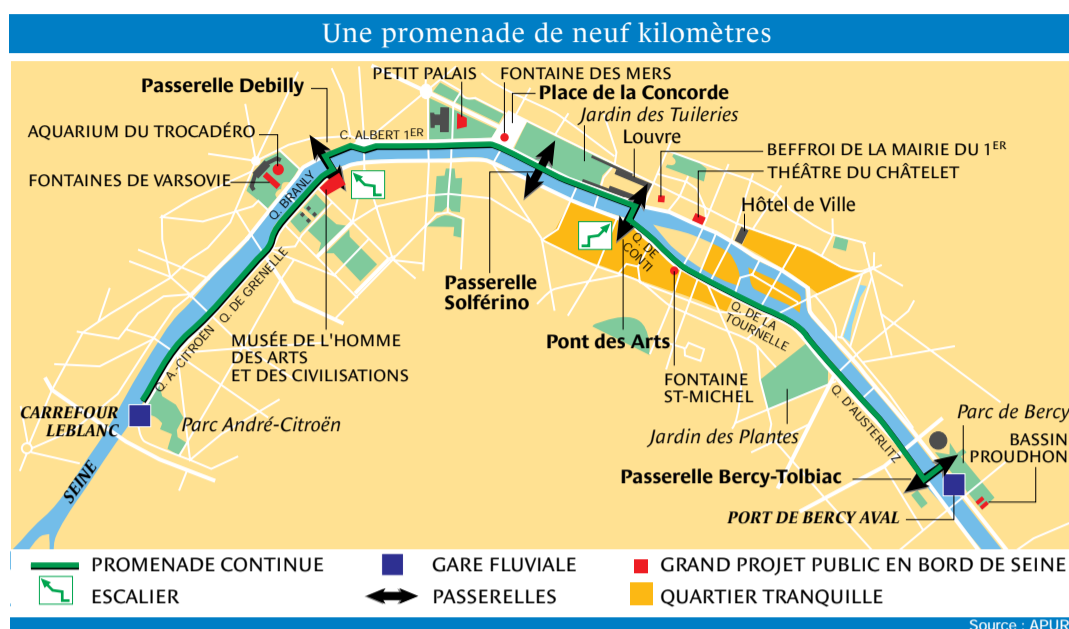
couloir sous le pont du même nom, escalader pour atteindre la passerelle des Arts, nager pendant 200 mètres sous le pont de l'Alma, et encore slalomer entre les installations portuaires avant d'arriver au pied du parc Citroën. Le projet prévoit donc la construction de trois ouvrages : le rétablissement de la berge au pont de l'Alma, un escalier de liaison avec la passerelle des Arts et deux escaliers de part et d'autre de la passerelle Debilly. Les entrepôts du Point du jour devraient être transférés de l'autre côté de la Seine.

● **Transport fluvial** : Paris étant le premier port fluvial touristique mondial (5 millions de passagers par an), la mairie souhaite renforcer cette activité et limiter le transport par car intra-muros. Une navette fluviale pourra ainsi relier Bercy au Louvre, avant la construction d'un troisième parc de stationnement pour les cars de touristes à l'ouest de Paris. Une nouvelle liaison par bateaux-bus devrait entrer en service en 1999 entre Issy-les Moulineaux et l'Alma.

● **Place de la Concorde** : pour permettre la continuité entre les Champs-Élysées et les Tuileries, le maire de Paris souhaite que l'essentiel de cette place prestigieuse soit transformée en « vaste espace piétonnier » où seuls seraient autorisés à rouler vélos, autobus et taxis. Toute circulation en provenance du pont de la Concorde en direction de la Madeleine serait détournée. 160 millions de francs (environ 24,4 millions d'euros) seraient nécessaires.

● **Rénovation du Petit Palais** : un siècle après son inauguration, des travaux d'une durée de vingt mois et d'un montant de 315 millions de francs devraient permettre la restauration du musée, pour une réouverture prévue en 2002.

● **Quartiers tranquilles** : un programme de réaménagement des quais hauts de la rive gauche de la Seine entre le pont Sully et celui de la Concorde devrait permettre de réduire la place de la voiture au profit d'une « ouverture des quartiers riverains vers les berges », selon les responsables du projet. Un large périmètre devrait ainsi être classé « quartier tranquille » en 1999. S'appuyant sur la carte du bruit récemment publiée (*Le Monde* du 17 février), qui désigne les quais comme particulièrement bruyants, l'Hotel de



Ville souhaite réduire le nombre de files de circulation à trois voies au maximum, élargir les trottoirs, créer une piste cyclable et fermer le souterrain venant du quai Conti.

● **Embellissement** : les festivi-

tés de l'an 2000 sont l'occasion d'engager un certain nombre d'opérations de mise en valeur du patrimoine fluvial. Les murs surplombant les quais entre le pont de Sully et le pont Neuf seront restaurés d'ici la fin de l'année ; le

programme de rénovation des ponts sera continué, avec les ponts Notre-Dame, du Garigliano, et pont Neuf en 1999. Un ravalement d'une trentaine d'édifices publics devrait compléter ce programme.

● **Passage des Tuileries** : un cheminement souterrain entre le musée d'Orsay et le jardin des Tuileries dans le prolongement de la passerelle Solférino devrait être ouvert début 2001.

● **Aquarium du Trocadéro** : la reconstruction de ce qui fut le plus grand aquarium d'Europe jusqu'en 1985 devrait être achevée en décembre 2001.

Contrairement à son prédécesseur Jacques Chirac, qui avait promis en 1989 de se baigner dans les eaux du fleuve cinq ans plus tard, Jean Tiberi ne veut pas s'aventurer dans un tel défi...

Il rappellera cependant que la Ville a engagé 2 milliards pour la modernisation de son réseau d'assainissement. Cette dépense semble encore insuffisante pour empêcher une dégradation de la qualité de l'eau du fleuve : selon une étude du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), la « détérioration de la qualité physico-chimique s'accroît » dans l'agglomération parisienne.

Christophe de Chenay
et Sylvia Zappi

Un architecte autrichien pour la passerelle Bercy-Tolbiac

Dietmar Feichtinger, un architecte autrichien de trente-sept ans, a été désigné, lundi 8 mars, pour la construction de la passerelle destinée aux piétons, qui franchira la Seine, à mi-distance entre les ponts de Bercy et de Tolbiac. Implantée quai François-Mauriac, en face de la ZAC Paris Rive-gauche, et sur la terrasse du parc de Bercy, rive droite, la passerelle intégrera des accès à la future promenade sur les berges de Seine. D'un coût de 100 millions de francs, la passerelle abritera également des boutiques, à l'image du Ponte-Vecchio, à Florence. Cet ouvrage devrait être achevé fin 2001. Trois des huit candidats du concours international d'architecture, lancé en décembre 1997, avaient opté pour la réutilisation du viaduc de Tolbiac, démonté en 1996. Cet ouvrage, qui franchissait les voies de la gare d'Austerlitz, pourrait ainsi être réhabilité comme le souhaitent de nombreuses associations.

Un pari politique

LA PLACE de la Concorde sera-t-elle un jour rendue aux piétons parisiens, comme le demande Jean Tiberi ? La décision ne dépend pas du seul maire de Paris, mais aussi de la ministre de la culture et du préfet de police. Si Catherine Trautmann est prête à en discuter, Philippe Massoni, lui, n'a toujours pas donné son aval au projet, qui avait déjà été annoncé au début de l'automne 1998. Or c'est bien des services de l'Etat que dépend une telle décision, comme pour toutes les autres mesures de restriction de la circulation dans la capitale proposées mardi par le maire de Paris.

Jean Tiberi multiplie ainsi les effets d'annonce, délibérément spectaculaires et symboliques. Ces derniers mois, il a ainsi souhaité successivement la construction d'un tramway sur les boulevards des marchés, la reconquête de la petite ceinture ferrée par les piétons et la couverture du boulevard périphérique. Mais la réalisation de chacun de ces projets dépend du bon vouloir soit du conseil régional, soit de Réseau ferré de France, soit de l'Etat lui-même. Ces trois dossiers risquent en conséquence de traîner longtemps avant de voir le moindre début des travaux.

En fait, la présentation de tous ces projets est, à chaque fois, l'occasion pour Jean Tiberi de reprendre l'initiative face aux contestations dont il est l'objet soit au sein de sa propre majorité, soit de la part de l'opinion publique, relayée par l'opposition. Il s'agit, à l'évidence, de tenter à tout prix de faire oublier le climat délétère qui règne à l'Hotel de Ville depuis qu'ont commencé les « affaires ».

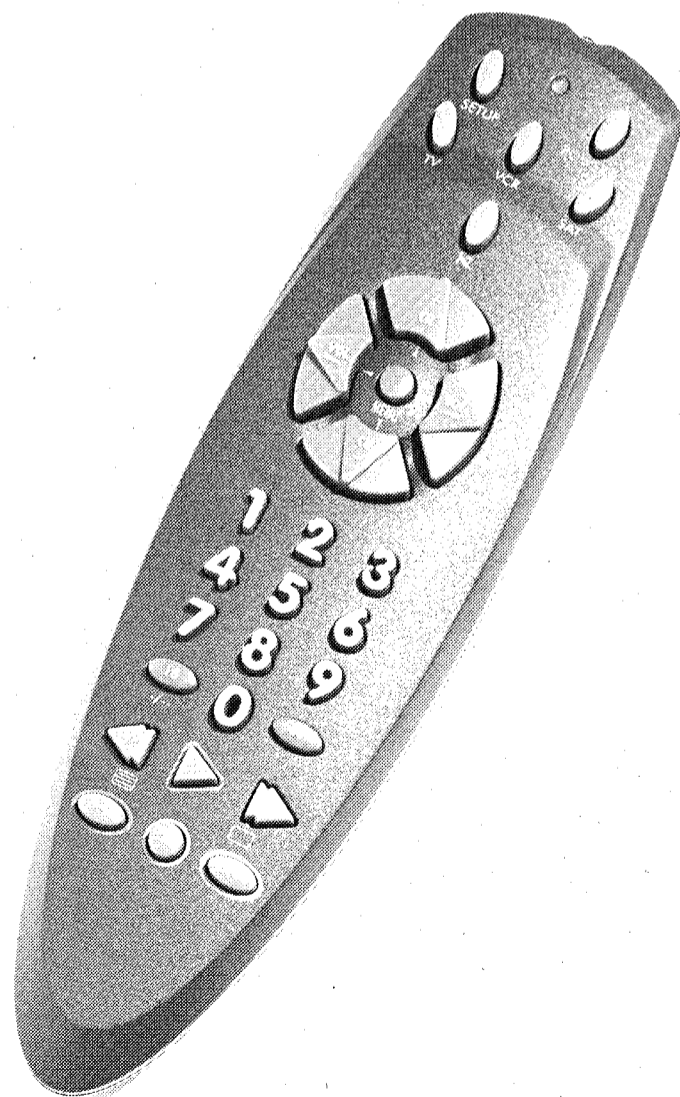
M. Tiberi veut donner une image plus d'aménageur que de bâtisseur. Son souci ne serait pas, selon son entourage, de laisser une quelconque trace architecturale de son mandat. Il dit vouloir avant tout réconcilier les habitants de la capitale avec leur ville en se présentant volontiers comme « le maire des Parisiens », à la différence de son prédécesseur, Jacques Chirac, qui s'était fait élire maire de Paris pour mieux servir son destin national.

« C'EST DU RACCOMMODAGE »

Le plan Seine, par sa cohérence, semble à cet égard une nouvelle tentative de redorer son image. Ce qui explique que les associations de riverains attendent, sans cacher leur scepticisme, des résultats concrets : « Un cheminement piéton sur la Seine est une bonne idée. Mais on est encore obligé de le faire passer d'une rive à l'autre pour ne pas gêner la circulation automobile. Il faut maintenant voir si les délais seront tenus », explique Jean-Marie Rondot, président de l'association Plate-Forme des comités parisiens d'habitants. Même méfiance du côté des Verts : « Tant que M. Tiberi ne touchera pas aux voies rapides, c'est du raccommodage », assure Martine Billard, conseillère de Paris.

Le plan Seine paraît cependant se différencier, cette fois-ci, par la précision de l'échéancier – fin des travaux fixée à 2001 – et des chiffres avancés. Reste au maire de Paris à respecter ces promesses afin que le piège ne se referme pas sur lui à quelques mois des élections municipales.

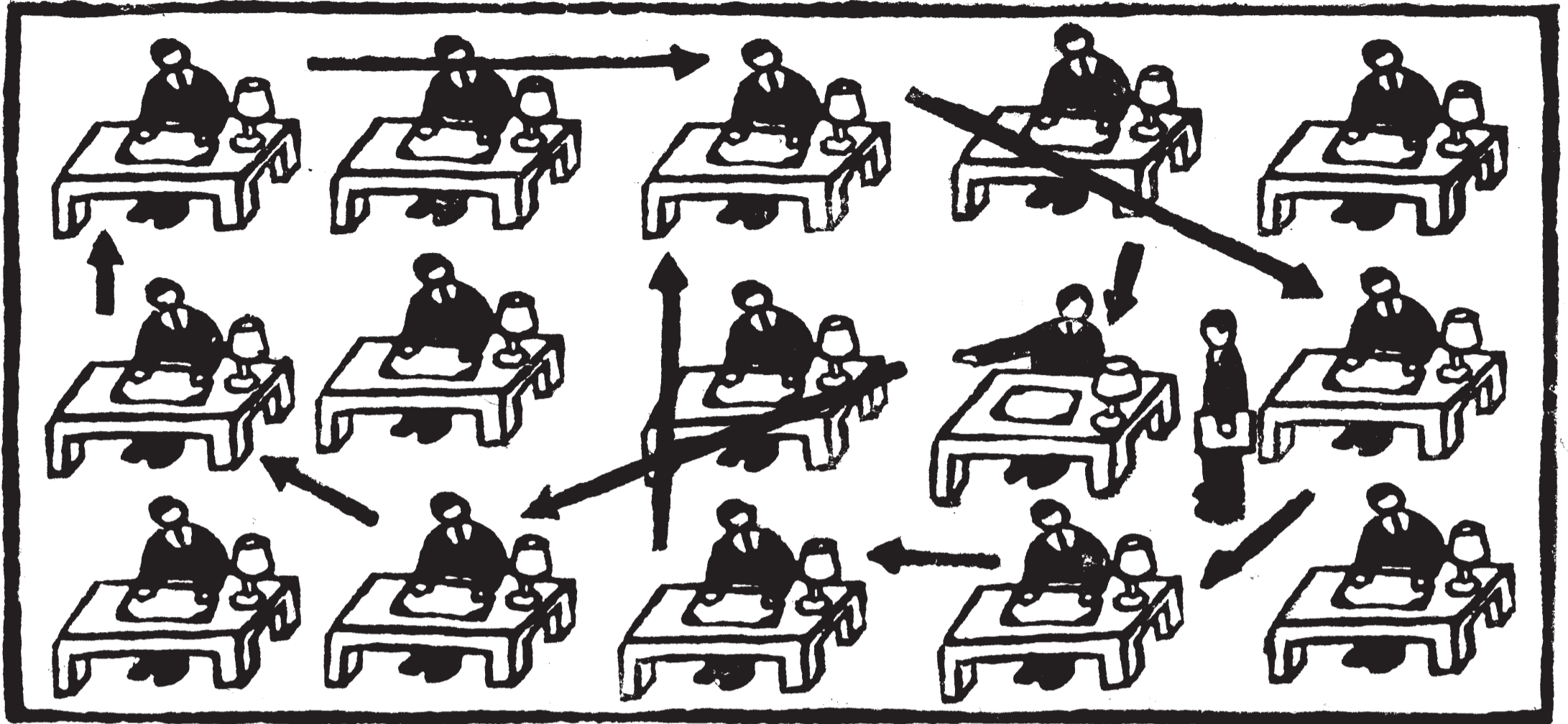
C. de C. et S. Z.



Depuis le début de l'année 1999, M6 enregistre la plus forte progression de toutes les chaînes nationales auprès de l'ensemble des téléspectateurs de moins de 50 ans et confirme ainsi sa place de deuxième chaîne auprès de ce public (19% de part d'audience sur janvier-février 1999 contre 17,5% sur la même période en 1998).



La santé paralysée



CHACUN regarde désormais à deux fois avant de s'y coller. Au ministère de la santé, secteur le plus exposé de la vie gouvernementale, on avoue aujourd'hui rencontrer des difficultés nouvelles pour recruter des fonctionnaires disposés à s'attaquer aux dossiers de santé publique. « Ce n'est plus comme avant », reconnaît un conseiller. Avant, ce sont d'abord ces temps d'insouciance où, le formidable progrès de la médecine aidant, on croyait en avoir fini avec les maladies infectieuses et les épidémies. La généralisation des antibiotiques après 1945 avait ouvert la voie à l'optimisme, et chaque décennie voyait l'espérance de vie s'accroître.

L'apparition du sida, au début des années 80, a coupé court à cette belle illusion. Le virus échappe à la connaissance acquise jusqu'alors, il touche une population jeune appartenant souvent à une élite urbaine. Par la brutalité de son émergence et sa progression vertigineuse, il met au jour la défaillance du système sanitaire et oblige pour la première fois à une prise de conscience de la santé publique. L'affaire du sang contaminé en est l'illustration la plus dramatique.

Tout n'a pas, depuis, été réformé. Mais plus aucun ministre n'arrive avenue de Ségur sans s'être replongé, jusqu'à l'obsession, dans le bain révélateur de cette tragédie. C'est à la lumière de ce drame que doivent être aujourd'hui considérés les changements et les initiatives en matière de santé publique. L'héritage de la pensée cartésienne préférant la preuve à la probabilité, il fallait autrefois attendre d'avoir la certitude établie du danger pour engager une action de santé publique. Aujourd'hui, le simple doute suffit pour agir. En renforçant considérablement le principe de précaution, c'est la conception même de la prise de décision qui a changé.

« Sans l'affaire du sang contaminé », explique ainsi Bruno Durieux, qui fut ministre délégué à la santé sous le gouvernement de Michel Rocard de 1990 à 1992, il n'est pas dit que j'aurais agi dans les mêmes délais, ni peut-être de la même façon, dans le cas du Glifanane par exemple. » Un réseau de pharmacovigilance (constitué d'experts placés sous l'autorité d'une direction technique du ministère de la santé) avait alors signalé au cabinet du ministre l'observation de certains effets allergiques pouvant être à l'origine d'accidents : par hypothèse, on les attribua à l'administration du Glifanane, un médicament de la ca-

tégorie des antalgiques. La proportion des risques était infime : dans deux ou trois cas sur 10 millions de prises (davantage chez les personnes ayant déjà souffert de symptômes de type allergique), le médicament pouvait notamment avoir pour conséquence l'apparition d'un œdème de la face. « Je suis saisi de la question, raconte Bruno Durieux. Que fait-on ? Je demande une expertise à des médecins et à des pharmacologues. Ils me remettent un rapport qui devrait normalement me permettre de prendre la décision. »

Mais les expertises ne sont pas toujours tranchées. « Plus vous consultez de spécialistes, plus vous êtes confrontés à des avis contradictoires, et plus la décision est complexe », poursuit l'ancien ministre. Dans le flot des informations émanant des médecins, des chimistes, de l'administration, des patients ou des médias, la difficulté relève davantage du tri et de l'appréciation. « En l'occurrence, le rapport sur le Glifanane m'était inutile. J'étais incapable de dire, au vu des éléments qui m'étaient apportés, si la prise du médicament était vraiment risquée ou pas. » C'est là que le traumatisme de l'affaire du sang contaminé porte ses effets : dans le doute, le ministre a suspendu la commercialisation.

BERNARD KOUCHNER a, lui aussi, récemment fait preuve d'une prudence qui n'aurait sans doute pas été affichée avec le même éclat sans le précédent de l'affaire du sang. Le 1^{er} octobre 1998, il a ainsi suspendu la campagne de vaccination scolaire contre l'hépatite virale de type B. Le secrétaire d'Etat à la santé disposait, là encore, de rapports contradictoires. Le vaccin risquait de susciter de très rares cas de scléroses en plaque chez les patients dont les antécédents familiaux présentaient des signes d'une telle pathologie, ou une aggravation de l'état de malades souffrant déjà de cette affection neurologique.

Les autorités sanitaires se sont alors trouvées confrontées à ce calcul subtil : évaluer le rapport entre le bénéfice évident de la prévention vaccinale et les risques qu'elle comporte, fussent-ils statistiquement dérisoires. Aucun élément objectif ne permettait d'établir un lien de causalité nécessaire entre l'inoculation du vaccin et les effets indésirables observés. La décision a été prise dans le sens d'une suppression totale des risques induits par une vaccination de masse, au détriment, peut-être, du bénéfice apporté par la prévention systématique.

On a beaucoup dit, lors du scandale du sang contaminé, que seul un médecin placé au poste de mi-

L'apparition du sida a mis fin aux temps d'insouciance, et la tragédie du sang contaminé a révélé les dysfonctionnements structurels du système français. Tout changement ou initiative en matière de santé publique ne peut être envisagé qu'à la lumière de ce drame

nistre de la santé serait à même de maîtriser les questions complexes de santé publique tout en se dégageant de la tutelle des experts. Certains chefs de gouvernement ont tenté l'expérience : mais Bernard Kouchner, Michèle Barzach ou Philippe Douste-Blazy ont-ils été de meilleurs ministres que Simone Veil, Claude Evin ou Hervé Gaymard ? La légitimité dont peut bénéficier un médecin ministre s'exerce certes auprès de l'opinion publique, mais n'a pas plus d'incidence pratique qu'un agriculteur nommé au ministère de l'agriculture ou qu'un syndicaliste au ministère du travail : éloigné de sa profession initiale, le médecin ministre est exposé autant que le novice au savoir des experts, dont les compétences sont segmentées.

Le « complexe » du ministre de la santé est plutôt d'ordre structurel : de tous les responsables gouvernementaux, celui qui est en charge de la santé est le seul dont le savoir se trouve à l'extérieur de l'administration. « On peut être pour ou contre le ministre des finances, mais sa légitimité à exprimer une conception des impôts n'est pas remise en cause. A l'inverse, la compétence du ministre de la santé est structurellement hors du ministère : elle se trouve chez les médecins, chez les scientifiques », analyse Hervé Gaymard, lui-même secrétaire d'Etat à la santé de 1995 à 1997. D'où un rapport de dépendance, voire de quasi-vénération, du ministre en charge de la santé vis-à-vis des savants consultés. « Lorsque Jean Bernard ou un autre grand professeur demandait à voir le secrétaire d'Etat, il obtenait un rendez-vous dans les deux jours, quel que soit l'emploi du temps », raconte un ancien conseiller du ministère.

Toute la difficulté est que la communauté scientifique n'est pas omnisciente. Le conservatisme du

corps médical, ses rivalités internes, le cloisonnement des disciplines peuvent entraîner bien des erreurs. Et il suffit de rappeler les déclarations optimistes des scientifiques, dans les premières années de l'apparition du sida, pour comprendre la prise de conscience tardive de l'administration. « Le sida est beaucoup moins grave que beaucoup d'autres maladies », disait ainsi, le 13 mai 1985 sur TF 1, le professeur Jean Bernard, grand hématologue, membre de l'Académie française et

La faiblesse du système relève avant tout d'une pesanteur culturelle où la fascination pour les progrès techniques de la médecine l'emporte sur les politiques sanitaires globales

ancien président du Comité national d'éthique. Fort heureusement, l'immense majorité n'auront pas de tout une maladie mortelle ; ils auront un trouble temporaire. »

Mais les failles du système se situent tout autant dans l'extrême éclatement des directions administratives en charge de la santé publique. A cet égard, l'affaire de la « vache folle » est une illustration de la persistance des dysfonctionnements. « J'ai découvert les limites de mon champ d'action avec ce dossier », raconte aujourd'hui Hervé Gaymard. C'est le ministère de l'agriculture qui reste compétent pour le bétail encore vivant et le ministère des finances qui prend le relais sur les produits consommables. Le ministre de la santé, pourtant intéressé au premier chef, n'était structurellement pas décisionnaire. Il aura fallu une décision du premier mi-

nistre, Alain Juppé, pour donner un traitement interministériel à l'affaire.

D'une façon générale, le ministre de la santé est loin d'être le seul acteur en matière de santé publique. La direction générale de la santé (DGS) est la première à décider et à mettre en œuvre les mesures. Seuls les arbitrages les plus délicats remontent au ministre. Les caisses primaires d'assurance-maladie peuvent également lancer des campagnes de prévention, de même que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) peut prendre seule l'initiative de lancer ou d'arrêter des campagnes de dépistage. Enfin, le ministre de la santé - c'est encore le cas aujourd'hui - est, sauf exception, sous la tutelle du ministre des affaires sociales, seul maître des comptes de la Sécurité sociale, et donc du financement de la santé publique.

C'est précisément cette hiérarchie qui est en cause. Pourquoi le ministre de la santé est-il si rarement un ministre de plein exercice ? Pour une Simone Veil qui obtint de rattacher la Sécurité sociale à son ministère de la santé, combien n'ont été que secrétaires d'Etat sans autorité directe sur les comptes, ne participant donc pas aux conseils des ministres.

Paradoxalement, alors que la médecine reste une discipline de

égal. Du coup, l'encadrement administratif est bien souvent de moins bonne qualité que dans toute autre direction. Et la répartition des compétences n'est pas toujours judicieuse. « Lorsque je suis arrivé au ministère, assure Hervé Gaymard, j'ai trouvé plusieurs dizaines de personnes penchées sur le dossier du sida, mais un seul fonctionnaire à mi-temps spécialiste des cancers. »

AU sein de cette administration pauvre, le ministre doit pourtant aussi gérer les professionnels de la santé : 300 000 infirmiers, 185 000 médecins et des milliers d'établissements hospitaliers. C'est même le gros du travail du responsable de la santé publique : gérer le système de santé bien plus que parler des maladies.

Que dire enfin du manque de considération politique à l'égard de ce ministère, où jamais n'est placé un chef de parti ? Le premier ministre Jacques Chirac, en 1986, oublia même son existence. Et il fallut quelques jours après la constitution du gouvernement pour que Michèle Barzach soit nommée ministre déléguée chargée de la santé et de la famille.

Certes, l'affaire du sang a accéléré une relative réforme des structures : plusieurs agences ont été créées ou renforcées. Etablissements publics externes à l'administration bien que sous sa tutelle, ces agences - telles l'Agence française du sang ou l'Agence du médicament, aujourd'hui regroupées dans l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé - ont permis le recrutement d'un personnel souvent plus professionnel et mieux rémunéré.

Mais la faiblesse de la santé publique française relève avant tout d'une pesanteur culturelle où la fascination pour les progrès techniques de la médecine l'emporte sur les politiques sanitaires globales. La tragédie du sang contaminé procède aussi de cette conception historique qui aboutit à ce qu'Aquilino Morelle appelle *La Défaite de la santé publique* (Flammarion, 1996). Cet ancien médecin, aujourd'hui conseiller de Lionel Jospin, appelle ainsi à mettre fin à « la schizophrénie française, qui voit notre pays refuser à son administration de la santé publique la considération, le rang et les moyens qui devraient être les siens, et cela alors même qu'il ne cesse de glorifier sa médecine. » Or tout se passe comme si le corps médical et l'Etat restaient paralysés par le « traumatisme du sang contaminé », sans parvenir à le dépasser.

Raphaëlle Bacqué
et Marion Van Renterghem
Dessin : Paul Cox

Kosovo, la fin de la solitude par Pascal Bruckner

LONGTEMPS, les Kosovars ont été isolés, doucement prisonniers : de l'indifférence générale et de la poigne de fer de Belgrade. Ce fut la grande sagesse d'Ibrahim Rugova que de leur avoir imposé la stratégie de la non-violence et d'avoir de la sorte évité un bain de sang à son peuple analogue à celui qui a noyé la Bosnie.

Mais cette réserve a tenu le Kosovo à l'écart d'un règlement global à Dayton. Il fallait sans doute que les armes parlent enfin, pour mettre un terme à un état d'apartheid insupportable et attirer sur ce confetti balkanique l'attention d'une communauté internationale qui ne lui vouait jusque-là qu'une commisération polie. Car les grandes puissances, malgré leurs déclarations, récompensent rarement ceux qui suivent leurs valeurs ; elles respectent d'abord ceux qui les défient, les mettent en péril ou leur rapportent gros. Pour qu'elles bougent, il leur faut plus que de l'émotion : de l'intérêt *stricto sensu*, stratégique ou économique.

Les Kosovars ne furent donc, pendant dix ans, qu'un de ces petits peuples, aux côtés des Kurdes, des Tibétains, des Timorais, dont tout le monde se demande pourquoi ils existent et comment ils persistent. Aussi l'entrée en scène de l'UCK fut-elle le signe du réveil avec la capacité de la guérilla de mettre en émoi toute la région et de provoquer de sérieuses dissensions, au sein de l'OTAN, entre la Grèce et la Turquie. De là les menaces de bom-

bardements, la conférence de Rambouillet qui ne fut pas inutile malgré les cafouillages, le stationnement des troupes alliées en Macédoine, la signature prochaine d'un accord dont les Serbes persistent à refuser les termes et que les Kosovars sont sur le point de ratifier.

Quelle que soit la formule retenue - vaste autonomie ou indépendance à terme - quels que soient les massacres toujours possibles, les Kosovars ne sont plus seuls. Ils ont réussi, après des années de souffrances et de dictature coloniale, à braquer les projecteurs sur

Il a été le berceau de la carrière politique de Milosevic ; souhaitons qu'il devienne maintenant sa tombe

leur cas. Ce n'est pas une mince victoire.

Reste Milosevic, le cœur du problème, le boucher des Balkans, le fossoyeur principal de l'ex-Yougoslavie qui a préféré la guerre à la séparation à l'amiable comme en Tchécoslovaquie. Bogdan Bogdanovic, ancien maire de Belgrade, aujourd'hui en exil, le qualifiait en 1987 de « *stalilien post-moderne* ». La formule est lumineuse. Apparatchik sans relief, individu gris, Milosevic fut véritablement révélé par son accession aux responsabilités gouvernementales. Ce fut en 1989 au Kosovo, dont il supprima l'auto-

nomie, qu'il se fit connaître par la célèbre formule : « *Personne n'a le droit de battre les Serbes*. » C'est en ce lieu et à cette date qu'ont commencé les guerres balkaniques. Depuis, ce caméléon de génie a su chauffer à blanc le chauvinisme grand-serbe et mener toutes les batailles, ordonner toutes les épurations, toutes les tueries sans jamais se compromettre ou se salir.

Jouant admirablement des frustrations de ses compatriotes, cet Al Capone aux allures de rond-de-cuir n'a qu'une obsession : garder le pouvoir. Il possède un atout formidable : il est sans convictions. Ce

jeoueur de poker est un opportuniste absolu qui peut parler toutes les langues - du nationalisme, du communisme, des droits de l'homme, de la démocratie - parce qu'il ne croit en aucune, un manipulateur diabolique qui a infecté ses pires adversaires du virus ethnique, retourné toute l'opposition et transformé, par exemple, le vibrant Vuk Draskovic en Assurancetourix slave promenant sa logorrhée sur toutes les ondes de la planète, s'identifiant un jour sur CNN au Christ, qualifiant, lorsqu'il était encore son ennemi, Milosevic de Hitler, le comparant un peu plus

tard à de Gaulle, traitant enfin les Kosovars de néo-nazis tout en les pressant de contracter avec les Serbes un mariage d'amour ardent.

Au total, Milosevic n'aura pas seulement fait le malheur des Croates, des Bosniaques et des Kosovars. Il aura aussi fait celui de son pays, épuisé moralement et économiquement, mis au ban des nations, montré du doigt, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Ce n'est pas lui qui guérira les nationalistes serbes de leur pathologie, de leur délire victimaire, ce qui leur permet d'ailleurs, puisque le monde entier conspire contre la Sainte Serbie, de menacer tous leurs voisins et de les considérer comme des sous-hommes, de la vermine à éliminer sans remords. On ne peut souhaiter à aucun peuple aujourd'hui de vivre dans la Serbie de Milosevic, un pays profondément malade, pas même aux Monténégrins.

Peut-être est-il temps que le Tribunal pénal international lance contre ce chef d'Etat un mandat et que les diplomates lui imposent un ultimatum au lieu de négocier. C'est pourquoi la question du Kosovo est d'une telle importance : tout a commencé là, tout doit y finir. Le Kosovo a été le berceau de la carrière politique de Milosevic ; souhaitons qu'il devienne maintenant sa tombe et que justice soit faite.

Pascal Bruckner est *écrivain.*

La gauche et le marché : une incompréhension plurielle par Jean Gadrey

AVEC le marché, la gauche plurielle a un problème théorique. Elle le règle par des formules qui ne font qu'ajouter à la confusion. En juillet 1998, c'était Lionel Jospin déclarant devant Tony Blair, manifestement séduit : « *Oui à l'économie de marché, non à la société de marché*. » Au marché d'assurer un fonctionnement efficace et décentralisé de l'économie. A la société civile de s'occuper du reste, le champ du social, échappant aux lois du marché. Un raisonnement qui résume par ailleurs assez bien la pensée dualiste du courant du « *libéralisme social* ».

De son côté, Daniel Cohn-Bendit défend sans faiblir son image de « *libéral-libertaire* », en expliquant : « *Je suis contre la planification dirigiste, et à partir de là je suis pour les marchés*. » Une autre vision dualiste. Enfin, les communistes, qui bataillent ferme contre le libéralisme économique et contre l'Europe des marchés, ont, eux aussi, tiré les leçons de l'échec de l'étatisme de type soviétique et admis la nécessité de produire et de distribuer dans le cadre d'une économie de marché. Mais ils ne nous disent pas ce qu'est une économie de marché non libérale.

Libéral social, libéral-libertaire, antilibéral, est-ce si clair ? Et si le marché, comme la gauche, était pluriel ? Depuis une dizaine d'années, économistes, sociologues, et « *socio-économistes* » ont fait du chemin en matière d'analyse du marché. Leur principal résultat ? En dehors d'exceptions plutôt rares, le « *marché* » n'existe pas... si l'on entend par là ce que la discipline économique nous enseigne depuis des décennies : une offre et une demande qui s'expriment de façon autonome et finissent par s'équilibrer parce que, dans un système de libre concurrence, le prix s'ajuste à la baisse si l'offre dépasse la demande, à la hausse dans le cas contraire.

La plupart des marchés d'aujourd'hui sont avant tout des règles, des institutions (avec leurs jeux de pouvoir), des réseaux, qui encadrent et contrôlent la formation et la rencontre de l'offre et de la demande et la détermination des prix. Passons en revue les principaux types de marché :

- **Marché du travail** : qui peut penser que les rémunérations de la majorité des salariés se fixent librement au jour le jour par le jeu concurrentiel de l'offre et de la demande, compte tenu du salaire minimum, des accords salariaux, des règles de promotion, des charges sociales, du droit du travail, etc. ?

- **Marchés de l'argent, du crédit, ou des capitaux** : ils dépendent de la régulation des taux d'intérêt, du jeu des organismes financiers, d'intermédiaires « *institutionnels* », des avantages fiscaux, etc.

- **Marchés des services** : les services professionnels sont contrôlés de près par les ordres professionnels et les pouvoirs publics. Il en va de même pour les services des banques, des assurances, et d'autres services « *régulés* ». On peut y ajouter les services publics et le secteur de la santé, avec leurs tarifs administrés et leurs obligations de service universel et les services associatifs (où l'on trouve à la fois du bénévolat, des subventions publiques et des échanges marchands).

- **Marchés des biens industriels** : ils sont plus ou moins réglementés (sécurité, qualité, respect de l'environnement), tout comme les marchés publics de la construction, ou encore les loyers.

Ainsi, dans la plus grande partie du secteur marchand, les marchés sont hautement régulés. L'économie de marché est un ensemble diversifié d'institutions de marché. Point essentiel, ces règles et institutions de marché, si elles constituent parfois des barrières à une extension sauvage des marchés, sont souvent des conditions de leur développement, dans la mesure où elles ont pour effet de susciter la confiance dans la qualité des biens et des services achetés.

Que veut dire alors l'appel insistant à l'économie de marché, au singulier ? Dans la plupart des cas, c'est, tout simplement, un appel à la dérégulation, à l'alignement de ces marchés divers sur la norme idéale et impersonnelle du marché concurrentiel parfait, à la désocialisation des marchés qui signifie concrètement :

- Pour le marché du travail : sa « *flexibilité* », c'est-à-dire sa capacité à s'ajuster instantanément aux aléas techniques et temporels (horaires calqués sur les incertitudes de la production et de la distribution) et aux variations à court terme du volume des affaires (flexibilité salariale), avec comme condition l'affaiblissement du rôle des syndicats.

- Pour les marchés financiers et des capitaux : la dérégulation internationale et la désintermédiation financière, organisant la dictature de l'actionnariat en faveur de résultats à court terme. On en perçoit aujourd'hui les effets déstabilisateurs.

- Pour les services publics : leur dérégulation, leur privatisation, et l'obligation qui leur est faite de se comporter en entreprises capitalistes normales engagées dans la concurrence.

- Pour les services associatifs de proximité : leur transformation en services privés lucratifs offerts sur un marché concurrentiel.

La société doit s'occuper de ses marchés et ne pas laisser l'économie et les économistes y faire la loi, car ce serait alors la loi du marché qui coloniserait la société

Cette économie de marché, au singulier, n'envisage plus l'intervention du politique que sous la forme de correctifs limités puisqu'il faut, selon les termes de la théorie du libéralisme social, préserver au maximum le « *rôle allocatif optimal* » du système de prix concurrentiels. Dans ces conditions, on a beau dire « *non à la société de marché* » : en ayant évacué l'expression de la société (ou du politique) dans les institutions du marché, on institue, qu'on le veuille ou non, l'impérialisme économique et financier de ces dernières.

La question n'est plus de savoir si des mécanismes marchands sont à même de coordonner efficacement la majorité des actions économiques d'une société développée : la réponse est oui. La vraie question réside dans la définition politique, hautement conflictuelle, du contenu social des marchés, à commencer par la définition de leur domaine réservé (avec ses régulations), des domaines qui leur échappent (ceux de la gratuité, du bénévolat) et des domaines intermédiaires (tiers-secteur, santé, éducation, services publics...) qui sont aujourd'hui des enjeux majeurs dans la lutte entre les modèles sociaux de marché.

Les positionnements simplistes de la gauche plurielle à l'égard « du » marché ne contribuent pas à clarifier cet enjeu majeur qu'est l'intervention sociale sur l'économie et sur les marchés. La société doit s'occuper de ses marchés et ne pas laisser l'économie et les économistes y faire la loi, car ce serait alors la loi du marché qui coloniserait la société. La circulation des marchandises et de l'argent a ceci de commun avec la circulation automobile : le droit de chacun à y participer ne peut améliorer la vie de tous qu'en instituant des codes, limitations, taxes, contrôles et des zones de circulation interdites.

Nous atteignons des pics de pollution économique et financière inquiétants, parce qu'on a laissé faire les pollueurs au nom des bienfaits supposés d'une économie de marché sans entraves. Il faut dire non à cette conception de l'économie de marché et oui au primat du politique sur l'économie et sur les marchés. C'est ce que pensent les chefs de file de la gauche ? Il serait bon qu'ils s'en expliquent pour que nous puissions juger.

Jean Gadrey est professeur en sciences économiques et sociales à l'université Lille-I.



ÉLECTRONIQUE Le groupe électronique japonais Sony a annoncé, mardi 9 mars, une vaste réorganisation qui se traduira par la suppression de 10 % de ses effectifs

dans le monde sur un total de 170 000 personnes. ● LE GROUPE va réduire de 70 à 55 le nombre de ses usines au cours des quatre prochaines années. ● LA RESTRUCTU-

RATION du géant nippon est « destinée à favoriser l'expansion de nos activités les plus fortes et à réduire les moins performantes », a résumé le directeur général (« président »)

de Sony, Nobuyuki Idei. ● SONY prend ainsi en compte le fait que la PlayStation, lancée fin 1994, contribue déjà plus fortement au résultat opérationnel que ses activités d'ori-

gine. ● LA CONSOLE de jeux s'est vendue à plus de 50 millions d'unités dans le monde et le groupe a dévoilé la semaine dernière sa remplaçante, la PlayStation II.

Pour satisfaire ses actionnaires, Sony annonce 17 000 suppressions d'emplois

Prenant acte du succès de sa console de jeux PlayStation et du déclin relatif de ses activités traditionnelles, le géant japonais de l'électronique a entrepris une vaste réorganisation qui se traduira par la fermeture de quinze usines

C'EST UNE RIPOSTE à l'américaine qu'a choisi Sony pour répondre à la chute de son cours en Bourse, et accessoirement à la dégradation de son environnement national, dont il dépend moins que la plupart des autres firmes japonaises car il a de tout temps pratiqué une internationalisation plus poussée. Le groupe d'électronique de loisirs a annoncé, lors d'une conférence de presse, mardi 9 mars, la suppression de 10 % de ses effectifs, qui s'élèvent actuellement à 170 000 salariés dans le monde. Son président, Nobuyuki Idei, a également annoncé une réorganisation destinée à séduire les investisseurs internationaux, qui détiennent désormais 40 % de son capital.

Le cours du titre Sony est remonté de plus de 8 % après la publication de cette information, entraînant l'ensemble des valeurs de l'indice Nikkei à la hausse. Quel-

ques jours plus tôt, le groupe avait pris soin d'annoncer une autre nouvelle susceptible de rassurer les investisseurs : le 2 mars, ses dirigeants ont présenté la console de jeux qui doit remplacer, dans un an, son produit vedette, la PlayStation, vendue à 50 millions d'exemplaires dans le monde depuis son lancement en 1984 (*Le Monde* des 7-8 mars). Cette communication avait déjà provoqué un rebond de la Bourse de Tokyo.

MESURES PLUS AGRESSIVES

« Nous avons des capacités de production trop importantes », indique M. Idei lors de cette conférence de presse. Nous allons prendre des mesures [de restructuration] en Europe, en Asie, aux Etats-Unis et au Japon ». Quinze usines, sur un total actuel de soixante-dix, seront fermées d'ici à mars 2003, a précisé le jeune patron du groupe – il a moins de 50 ans –, arrivé aux commandes

en avril 1995. Créé au lendemain de la guerre par le charismatique Akio Morita, Sony a été l'un des premiers industriels nippons à ouvrir des lignes de production en dehors du Japon, et notamment en Europe, pour mieux y vendre ses produits. C'est en 1980 qu'il s'est implanté en France, où il a ouvert trois sites, à Bayonne, Dax et Ribauperray. Le détail du plan n'ayant pas été donné par la maison-mère, on ignore quel sera le sort des usines françaises.

Alors que d'autres groupes japonais luttent pour leur survie en mettant en place les premiers plans sociaux de leur histoire, Sony a décidé de suivre leur exemple, mais en prenant des mesures encore plus agressives. L'inventeur du baladeur, du compact disc et des premiers caméscopes miniaturisés, dont le chiffre d'affaires s'est établi à 664 milliards de yens (5 milliards d'euros) pour l'exercice 1997-1998

n'est pourtant nullement menacé dans son existence. Ses résultats financiers tranchent au contraire avec les pertes abyssales enregistrées par Nippon Electric Company (NEC) ou Hitachi.

ATYPIQUE

Plus manœuvrant, et moins dépendant du marché japonais, le groupe a annoncé, pour les six premiers mois de l'exercice en cours (s'achevant à fin mars) une simple baisse – de 15 % – de son bénéfice net. Mais il a dû revoir en cours de route ses perspectives de résultats pour l'ensemble de l'année, ce que les entreprises américaines appellent le « profit warning » (avertissement concernant les bénéfices). Cette annonce a accentué le glissement du cours de son action, qui a perdu 19 % de sa valeur en trois mois.

Entreprise atypique dans un paysage nippon traditionaliste, Sony

choisit clairement son camp en annonçant ce train de mesures : c'est celui de l'actionnaire, envers lequel tout patron s'inspirant des idées anglo-saxonnes se doit de « créer de la valeur ». Ce faisant, Sony rompt définitivement les amarres avec le management à la japonaise, ce qui inspirera peut-être ses compatriotes.

Au-delà des suppressions d'emploi, élément le plus spectaculaire des mesures annoncées mardi, Sony simplifie également son organisation. Le groupe va dépenser 2,7 milliards de dollars (2,45 milliards d'euros) pour prendre le contrôle à 100 % de trois de ses filiales actuellement cotées en Bourse, dont Sony Computer Entertainment, qui génère près de la moitié des profits de l'entreprise avec sa production de jeux électroniques, et surtout la PlayStation. M. Idei a indiqué qu'il voulait en faire « un des piliers essentiels du groupe ». Les autres filiales concernées sont le fabricant de cassettes magnétiques Sony Chemical Corp. et la filiale de composants Sony Precision Technology.

Pour M. Idei, cette réorganisation vise à accélérer les prises de décision, et à renforcer les fonctions stratégiques du groupe. Il a affirmé que Sony allait, « dans les trois prochaines années, investir fortement en recherche-développement, équipements et centres de production. »

Anne-Marie Rocco

Le groupe emploie 18 000 personnes en Europe

« Aucune décision n'est encore prise, mais l'Europe ne devrait pas être la plus touchée », indique Philippe Poels, secrétaire général de Sony France. Aucun comité d'entreprise ne serait pour le moment convoqué au sujet d'une restructuration annoncée au niveau mondial avant d'être détaillée dans les prochains mois. La filiale française du groupe japonais emploie près de 2 500 personnes, sur trois sites. Outre Bayonne et Dax, l'usine la plus importante est celle de Ribauperray, près de Colmar, où travaillent environ 1 500 personnes dans la fabrication de magnétoscopes, d'autoradios et de téléphones GSM.

Alors que le groupe poursuit la construction de son siège européen à Berlin, ses effectifs représentent environ 18 000 personnes sur le Vieux Continent. Avec la France, le Pays de Galle et l'Espagne possèdent d'importants sites. Voici quelques semaines, Sony avait déjà annoncé la fermeture, d'ici à la fin de l'année, de son unique usine allemande, où il fabrique des téléviseurs et des haut-parleurs.

Intel évite un procès en passant un accord avec les autorités

WASHINGTON

de notre correspondant

A la veille d'un procès prévu pour débiter le mardi 9 mars, la Commission fédérale du commerce américaine (FTC) et le géant des semi-conducteurs Intel ont décidé, lundi, d'enterrer la hache de guerre. Au terme d'un accord provisoire négocié dans la plus grande discrétion, les deux parties sont parvenues à un compromis et ont demandé au juge d'annuler l'audience. Il faudra toutefois attendre quelques jours pour savoir si les commissaires de la FTC avaliseront cet accord dont les modalités demeurent secrètes. Il y a fort à penser qu'ils le feront et que ce qui s'annonçait comme le second grand procès antimonopolistique de cette fin de siècle – après celui de Microsoft – n'aura pas eu lieu.

La FTC reprochait à Intel, qui domine le marché des puces électroniques, un comportement de monopole contrevenant à la législation antitrust américaine. En particulier, le refus d'Intel de partager une partie de sa technologie avec trois compagnies avec lesquelles elle était en litige. Cette procédure était risquée pour les deux camps. Intel pouvait, en perdant le procès, se voir imposer par les autorités fédérales des conditions draconiennes dans ses relations avec ses clients. La FTC, pour sa part, aurait dû faire accepter par la justice une nouvelle interprétation, extensive et contestée, de la législation.

« Nous regardons ce compromis comme une victoire pour les deux parties et nous sommes heureux que cet accord valorise nos droits de propriété intellectuelle. C'est le résultat d'un dialogue constructif entre Intel et la FTC », a déclaré le PDG d'Intel, Craig Barrett. « S'il est approuvé par la Commission, cet accord répondra aux allégations contenues dans notre plainte », a ajouté le directeur du bureau de la concurrence de la FTC. « Nous avons obtenu les assurances que nous souhaitons », a précisé la porte-parole de la Commission.

Comme l'explique le professeur à la faculté de droit de Baltimore, Robert Lande, la plupart des plaintes de la FTC pour violation

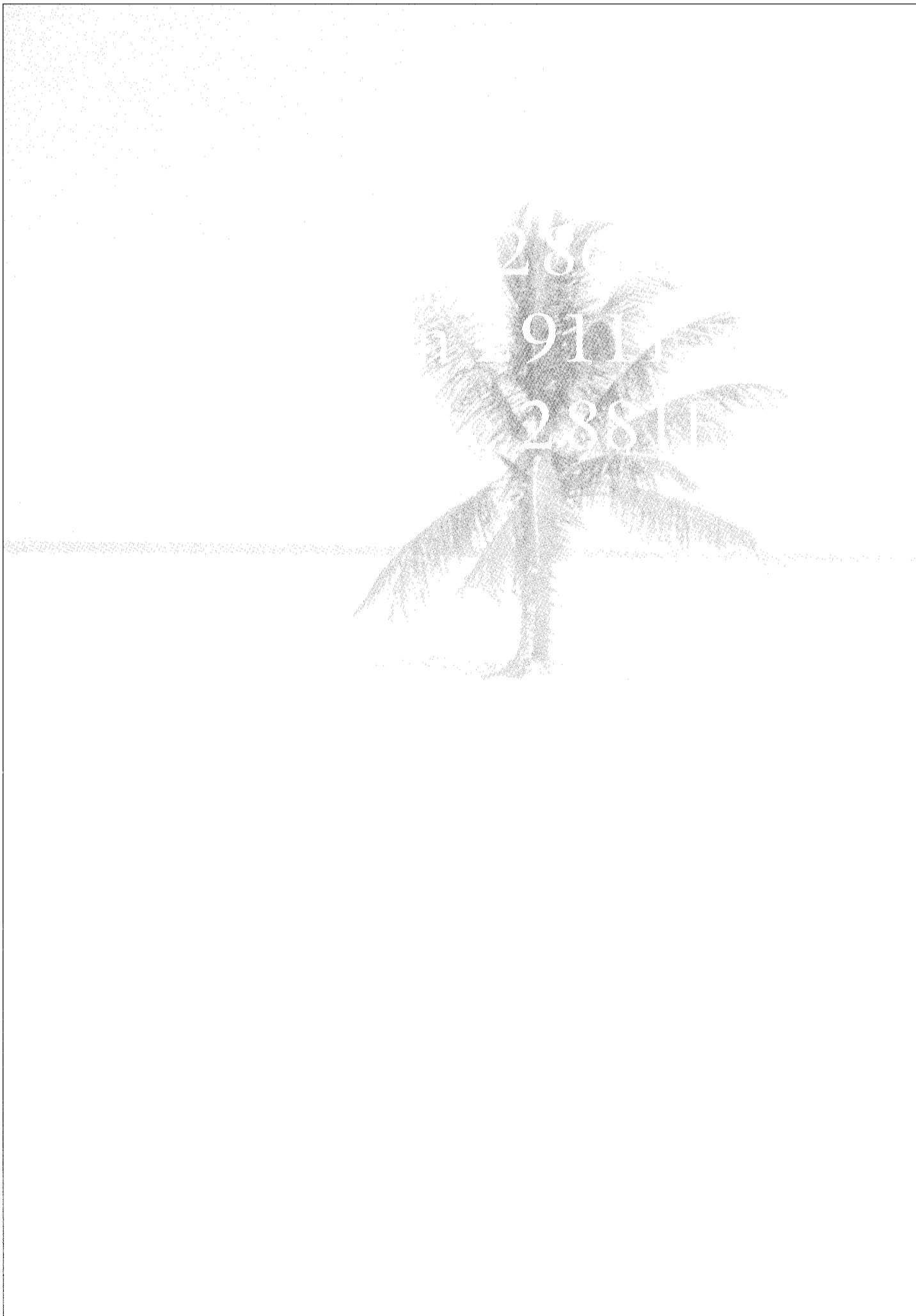
de la réglementation antimonopole se terminent par un accord à l'amiable. La violente confrontation du procès Microsoft – qui reprend le 12 avril – n'est que l'exception. « Tout au long de ces deux affaires, on a beaucoup insisté sur les différences de culture entre ces deux groupes. Microsoft n'a jamais voulu céder, accepter un compromis. Intel a une politique plus accommodante, raisonnable, en particulier lorsqu'elle traite avec le gouvernement. »

« LE DIABLE DANS LE DÉTAIL »

En même temps, la FTC ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'affaiblissement de la position d'Intel dans le marché si concurrentiel des semi-conducteurs depuis le dépôt de sa plainte, en particulier face à la progression de Advanced Micro Devices (AMD). Mais le compromis ainsi obtenu tiendra-t-il plus longtemps que celui conclu en 1995 avec Microsoft ? « Comme le dit le proverbe, le diable est dans le détail. Il est facile pour la FTC de coucher sur le papier ce qu'elle ne veut pas qu'Intel fasse dans ses rapports avec ses clients. Encore faudra-t-il que cela soit écrit dans des termes qui ne lui permettront pas de passer à travers, même si Intel est différente de Microsoft », conclut-il.

A la suite de cet accord, l'action Intel a gagné plus de 4 % à New York, permettant au Nasdaq – le marché des valeurs « technologiques » – de terminer la journée de lundi en hausse, alors que l'indice Dow Jones chutait. Tout n'est toutefois pas terminé pour Intel : la société Intergraph n'a aucune intention de retirer sa plainte, et son patron continue de dénoncer « un comportement à notre égard totalement illégal et contraire à l'éthique ». Comme le disait au *Los Angeles Times* un responsable de la profession, « l'affaire Microsoft opposait deux parties qui s'accusaient de mensonge. Intel ne conteste pas les faits et se contente de dire : "Nous avons tiré mais nous avons un permis pour tuer" ». Un comportement qui risque de se révéler plus payant que l'obstination butée de Bill Gates.

Patrice de Beer



Les Caisses d'épargne devraient être transformées en banque coopérative

Opposition des syndicats, du PC et des Verts

« **NON à la liquidation de l'Écureuil !** » : le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France-Paris s'est offert une publicité dans *Le Parisien* du lundi 8 mars pour élever le ton avant la discussion du projet de loi « sur l'épargne et la sécurité financière », qui devait débiter à l'Assemblée nationale mardi 9 mars. Ce texte lance, dans sa première partie, une profonde réforme du réseau de l'Écureuil, prévoyant qu'il abandonne son statut *sui generis* à but non lucratif pour prendre celui de banque coopérative. Joignant l'acte à la parole, l'intersyndicale CGT-CFDT-Syndicat unifié des Caisses d'épargne a lancé un appel à la grève le mardi 9 mars.

Cette agitation ne semble inquiéter ni les pouvoirs publics ni les dirigeants des Caisses d'épargne. Les 2 et 3 mars, les syndicats avaient déjà appelé à la grève, sans entraîner une mobilisation massive. « *Ce qui montre que les salariés ont bien compris le sens de la réforme et sa nécessité* », commente-t-on au Cencep, l'organe central qui fédère et oriente

clients – au nombre de 30 millions – qui le souhaiteront. L'opération portera sur 18 milliards de francs en quatre ans : 13 milliards de parts coopératives devront être vendues ainsi que 5 milliards de certificats coopératifs d'investissement, des sortes d'obligations à taux fixe. Ces 18 milliards de francs seront récupérés par l'Etat et abonderont le fonds de réserve, destiné à garantir les retraites des Français.

CONVAINCRE LES CLIENTS

Tous les six mois jusqu'en 2003, les Caisses d'épargne alimenteront ce fonds, qu'elles aient vendu leur capital à leurs clients ou pas. Cette obligation inquiète les syndicats qui craignent que le groupe, déjà ponctionné par le budget de l'Etat en 1999, s'affaiblisse. Les Caisses d'épargne devront donc convaincre leurs clients d'acheter leurs titres, en leur démontrant que ce placement revêt un intérêt. Et il n'en aura que si le groupe améliore sa rentabilité, ce qui est pour Bercy, l'un des objectifs de la réforme.

Pour veiller à l'amélioration de cette rentabilité, l'Écureuil sera doté d'un organe exécutif fort : la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance. Elle sera détenue à au moins 60 % par les Caisses d'épargne et à un pourcentage compris entre 30 et 35 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette institution voit ainsi son rôle pivot confirmé au cœur d'un pôle financier public. Sera également créée une Fédération nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance – le parlement du groupe en quelque sorte –, qui regroupera les représentants de chaque Caisse d'épargne.

Se défendant de vouloir purement et simplement privatiser les Caisses d'épargne, le gouvernement a voulu protéger et définir leurs spécificités en « *affirmant et renforçant leurs missions d'intérêt général* », et notamment « *la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions* ». Elles continueront à distribuer le livret A, dont elles garderont – au moins pour un certain temps – le quasi-monopole qu'elles partagent avec la poste. Ces principes généraux ne satisfont cependant ni les syndicats, ni les communistes, ni les Verts. La semaine dernière, lors d'une séance de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ces deux groupes ont quitté la salle, au motif qu'aucun de leurs amendements au projet de loi n'était retenu. Les communistes voulaient que les Caisses d'épargne aient précisément mission de lutter contre « *l'exclusion bancaire* », les Verts que l'Écureuil ait des missions en matière d'environnement.

Sophie Fay
et Virginie Malingre

Les AGF ont réalisé un bénéfice de plus de 500 millions d'euros en 1998

Les plus-values exceptionnelles atteignent 665 millions d'euros

Les AGF, la filiale française de l'assureur allemand Allianz, a réalisé une année 1998 favorable, avec une progression de 71,5 % de son ré-

sultat net à 3,3 milliards de francs (503 millions d'euros). Profitant de plus-values exceptionnelles de 4,36 milliards de francs (665 millions

d'euros), la compagnie a pu passer des provisions pour restructuration qui s'élèvent à 4,38 milliards de francs (668 millions d'euros).

POUR son premier exercice en tant que filiale de l'assureur allemand Allianz, les AGF affichent une bonne santé. L'assureur, qui intègre désormais Allianz-France et Athéna depuis la bataille boursière qui s'est soldée par le rachat du français par le géant allemand, a annoncé, mardi 9 mars, une hausse de 71,5 % de son bénéfice net à 3,3 milliards de francs (503,4 millions d'euros) en 1998, contre 1,925 milliard de francs (293,5 millions d'euros) un an plus tôt. Soit une rentabilité sur fonds propres de 10 % fin 1998, contre 7,5 % fin 1997. L'objectif fixé par Allianz est de 12 % en 2000. Les fonds propres comptables consolidés atteignaient, fin 1998, 37,1 milliards de francs (5,66 milliards d'euros). La capitalisation du groupe se situe (selon les cours du lundi 8 mars) à 9,22 milliards d'euros (60,5 milliards de francs).

La fusion des différentes entités mobilise les équipes. La tâche est lourde puisqu'il s'agit de regrouper trois sociétés d'assurances, trois informatiques différentes et trois cultures. Ce sont ainsi 5 500 sala-

riés qui vont déménager d'ici fin juillet en Ile-de-France, sur un total près de 19 000 en France. La fusion elle-même a commencé le 15 avril 1998. Un mois après, un « groupe de dialogue social » était mis en place, se félicite la direction des AGF. Les holdings ont été rapprochées, les sociétés d'exploitation seront fusionnées cette année.

PROVISIONS DE RESTRUCTURATION

Profitant de plus-values exceptionnelles de 4,36 milliards de francs (665 millions d'euros) réalisées en 1998, venant pour l'essentiel de la cession de la participation des AGF dans l'assureur allemand AMB au groupe d'assurance italien Generali, les AGF ont pu réaliser des provisions de restructuration en France et hors de France qui s'élèvent dans les comptes des trois groupes en 1997 et 1998 à 4,38 milliards de francs (668 millions d'euros). « *Les AGF montrent ainsi leur détermination à dégager des synergies annoncées, dont l'objectif sur l'ensemble du périmètre AGF pour l'an 2000 a été porté à*

1,2 milliard de francs en France », souligne le communiqué du groupe. Les AGF ont également dû provisionner à hauteur de 800 millions de francs le régime de retraite du personnel.

Les sociétés opérationnelles du groupe ont contribué positivement aux résultats, notamment les branches d'assurance-vie et dommages, qui dégagent respectivement 1,45 et 1,56 milliard de francs (221 et 238 millions d'euros). De même, l'assurance hors de France a contribué à hauteur de 242 millions de francs (36,9 millions d'euros) au résultat. Le pôle « *asset management* » et banque, qui a pesé lourdement sur les comptes des AGF au cours des dernières années, notamment en raison de la quasi-faillite du Comptoir des entrepreneurs, s'est redressé et affiche désormais une contribution positive. Le groupe présidé par Antoine Jeancourt-Galignani a aussi une réserve confortable : les plus-values latentes ont progressé de 53,5 % à 48,5 milliards de francs (7,4 milliards d'euros), contre 31,6 milliards de francs un an au-

paravant. Malgré la fusion, le groupe affirme avoir gagné des parts de marché en entreprises, mais en a perdu sur l'assurance des particuliers, en raison notamment de la baisse des prix. Le marché total a fléchi légèrement (-0,3 %) en dommages et a baissé de 15 % en vie. Le chiffre d'affaires des AGF a atteint 87,8 milliards de francs (13,39 milliards d'euros) en 1998, soit une hausse de 22,7 % par rapport à 1997 mais une baisse de 7,6 % à périmètre constant. A noter que la Coface n'est désormais plus consolidée dans l'activité des AGF.

Même constat pour Groupama, qui a annoncé, lundi 8 mars, plus qu'un doublement de son chiffre d'affaires après le rachat du GAN, à 76,1 milliards de francs (11,6 milliards d'euros) en 1998, dont 61,3 milliards de francs (9,35 milliards d'euros) en France. Mais le deuxième assureur généraliste français a enregistré une baisse de 4 % de son activité à périmètre constant.

P. Sa.

« Un homme, une voix »

Le secteur bancaire français est divisé en deux catégories : les banques dites AFB, adhérentes à l'Association française des banques, et les groupes mutualistes ou coopératifs. Les premières sont des sociétés par actions, souvent cotées en Bourse. Le capital des secondes est divisé en parts coopératives, détenues par des sociétaires ou coopérateurs. Contrairement aux actionnaires, dont le pouvoir est proportionnel au capital qu'ils détiennent, les sociétaires ont tous le même poids en vertu du principe mutualiste : « un homme, une voix ». Les parts ont une valeur fixe et donnent droit à un dividende annuel. Celui-ci est plafonné. Le projet de loi envisage de faire sauter ce verrou, ce que refusent plusieurs députés.

la politique du groupe Caisses d'épargne.

Le Cencep, en accord avec le ministère des Finances, affirme que la réforme permettra aux Caisses d'épargne « *d'affronter plus efficacement la concurrence, et de répondre plus complètement aux attentes de leurs clients, dans un monde bancaire en pleine évolution* ». Leur statut ne leur permet pas de participer aux restructurations (fusions, rachats) bancaires.

Les Caisses d'épargne vont-elles devenir des banques comme les autres ? A certains égards, oui, puisque leur réforme prévoit qu'elles adoptent un statut proche de celui du Crédit agricole, des Banques populaires ou du Crédit mutuel. Leur capital, jusqu'à présent réputé appartenir « *à la nation* », sera donc cédé aux

Déjà 40 ans et toujours pas un client.

Pas un client mais quatre millions de sociétaires. Car la Macif est une mutuelle d'assurance. Et dans une mutuelle, l'assuré n'est pas un client mais un sociétaire. L'avantage du sociétaire sur le client ? La société d'assurance est un peu la sienne, les bénéficiaires aussi, d'ailleurs. **MACIF** On a tout à gagner à être solidaire.



www.macif.fr - 3614 MACIF (0,37 F/mn)

Deux nouveaux fonds de garantie vont être créés

LA SÉCURITÉ financière est au cœur du projet de loi que discutent les députés. Objectif : moderniser la loi bancaire et l'organisation de l'assurance-vie pour renforcer la solidarité de place en cas de catastrophe. Deux fonds de garantie, l'un pour les contrats d'assurance-vie, l'autre pour les dépôts bancaires, devront être mis en place.

En matière d'assurance, il n'existe aucun dispositif de protection des assurés. Quant aux dépôts dans les banques membres de l'Association française des banques (BNP, Société générale...), ils sont couverts à hauteur de 400 000 francs, mais les banques ne mobilisent l'argent nécessaire à l'indemnisation des déposants qu'en cas de sinistre, ce qui peut prendre du temps. Dans les réseaux mutualistes (Crédit mutuel, Crédit agricole...), la ga-

rantie des dépôts n'est limitée que par les fonds propres du groupe. Elle est accordée à chaque caisse régionale ou locale par l'organe central du réseau. Il n'existe donc de solidarité ni entre mutualistes ni entre mutualistes et banques AFB.

Inspirée de l'étranger, la mise en place d'un fonds de garantie bancaire, auquel les banques apportent chaque année un certain pourcentage de leurs dépôts, doit éviter à l'Etat d'avoir à sauver une banque privée. Elle permettra une meilleure prévention des crises : saisi par la Commission bancaire, le fonds de garantie pourra intervenir avant que la situation ne soit trop dramatique. Alimenté par l'ensemble des banques (AFB et mutualistes), le fonds de garantie offre une solidarité renforcée.

S. F. et V. Ma.

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs pétrolières ont chuté lundi 8 mars, malgré une hausse de 54 cents du prix du baril de pétrole à 12,10 dollars.

di, suite à l'annonce de l'acquisition d'American Bankers Insurance Group. Le montant du rachat de cette société s'élève à 2,8 milliards de dollars.

Le titre IMI a progressé de 7,2% à 252 pence, lundi, suite à la publication des résultats du producteur de distributeurs de boissons.

L'action Banca Commerciale Italiana a gagné 4,5% à 6,16 euros, lundi, dans l'attente d'une éventuelle alliance entre la quatrième banque d'Italie et la troisième du pays, UniCredit.

L'action Fortis s'est adjugé une hausse de 1,5% à 34,01 euros, lun-



Tableau des cours boursiers pour le secteur des produits pharmaceutiques (Pharmacie).

ALIMENTATION ET BOISSON

Tableau des cours boursiers pour le secteur de l'alimentation et de la boisson.

ASSURANCES

Tableau des cours boursiers pour le secteur des assurances.

PHARMACIE

Tableau des cours boursiers pour le secteur pharmaceutique.

BIENS D'EQUIPEMENT

Tableau des cours boursiers pour le secteur des biens d'équipement.

Publicité pour le site web http://www.lemonde.fr avec le slogan 'La Bourse au quotidien : les acteurs et les valeurs des marchés, les cotations en direct, les informations financières sur les entreprises...'.

Tableau des cours boursiers pour le secteur automobile.

BANQUES

Tableau des cours boursiers pour le secteur bancaire.

CONSTRUCTION

Tableau des cours boursiers pour le secteur de la construction.

PRODUITS DE BASE

Tableau des cours boursiers pour le secteur des produits de base.

CHIMIE

Tableau des cours boursiers pour le secteur chimique.

CONGLOMERATS

Tableau des cours boursiers pour le secteur des conglomérats.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tableau des cours boursiers pour le secteur des télécommunications.

CONSTRUCTION

Tableau des cours boursiers pour le secteur de la construction.

CONSOMMATION CYCLIQUE

Tableau des cours boursiers pour le secteur de la consommation cyclique.

SERVICES COLLECTIFS

Tableau des cours boursiers pour le secteur des services collectifs.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Tableau des cours boursiers pour le nouveau marché en euros.

BRUXELLES

Tableau des cours boursiers pour le marché de Bruxelles.

FRANCFORT

Tableau des cours boursiers pour le marché de Francfort.

MEDIAS

Tableau des cours boursiers pour le secteur des médias.

BIENS DE CONSOMMATION

Tableau des cours boursiers pour le secteur des biens de consommation.

COMMERCE DISTRIBUTION

Tableau des cours boursiers pour le secteur du commerce de distribution.

HAUTE TECHNOLOGIE

Tableau des cours boursiers pour le secteur de la haute technologie.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● AGF bondissait de 3,40 % à 51,7 euros mardi 9 mars à l'ouverture de la séance. L'assureur a vu son bénéfice net grimper de 71,5 % en 1998. La filiale d'Allianz a précisé qu'elle pourrait porter son dividende à 1,14 euro par action soit une hausse de 50 %.

● Carbone Lorraine grimpait de 5,81 % à 63 euros mardi matin. Le groupe a publié pour 1998 un résultat net de 304 millions de francs, soit une progression de 39 % par rapport à l'exercice précédent.

● Dassault Aviation reculait de 0,64 % à 154 euros mardi au début des cotations. Le constructeur aéronautique a enregistré une hausse de 21 % de ses commandes en 1998 grâce à une forte progression des exportations.

● Elf Aquitaine s'appréciait de 0,18 % à 109,5 euros mardi à l'ouverture de la séance. Les prix du pétrole sont à leur plus haut depuis 4 mois après que l'Iran et l'Arabie Saoudite eurent déclaré qu'elles essaieraient de convaincre les membres de l'organisation des producteurs de pétrole de baisser leur production lors de la réunion du 23 mars. Total progressait de 0,98 % à 102,8 euros.

● Guibert grimpait de 7,36 % à 140 euros mardi en début de séance. Le leader de l'équipement de bureaux en Europe a vu ses profits augmenter de 28 % en 1998, grâce notamment à un dynamisme commercial fort.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 9 MARS Cours relevés à 10h15

Liquidation : 24 mars

Table of French stock market values with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Montant coupon (1).

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 8 MARS

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market values with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille.

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 8 mars

Émetteurs

Table of SICAV FCP values with columns: AGIPI, Valeurs unitaires* euros, Francs**, Date cours.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

CDC Asset Management

LIVRET B. INV.D PEA

Main table of French stock market values with columns: BIC, BIS, B.N.P., BOLLORE, BONGRAIN, BOUYGUES, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 9 MARS

Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of second market values with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille.

CAISSE D'ÉPARGNE

NORD SUD DÉVELOP. D

Multi-Promoteurs CCBP-CDC

Minitel: UNIVERS ACTIONS

Fonds communs de placements

Table of Caisse d'Épargne values with columns: ÉCUR. CAPITALISATION C, ÉCUR. ACT. FUT.D PEA, etc.

Crédit Agricole

Crédit Lyonnais

CIC

CIC Banque

CIC Paris

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Main table of French stock market values (continued) with columns: GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, etc.

INTERNATIONAL

Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Montant coupon (1)

Table of international stock market values with columns: AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

Table of international stock market values (continued) with columns: MED-METROPOLE, MEDASYS DIGI, MANITOU, etc.

Main table of French stock market values (continued) with columns: S.I.T.A., SKIS ROSSIGNOL, SOCIETE GENERALE, etc.

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 8 mars

Émetteurs

Table of SICAV FCP values with columns: AGIPI, Valeurs unitaires* euros, Francs**, Date cours.

CAISSE D'ÉPARGNE

NORD SUD DÉVELOP. D

Multi-Promoteurs CCBP-CDC

Minitel: UNIVERS ACTIONS

Fonds communs de placements

Table of Caisse d'Épargne values with columns: ÉCUR. CAPITALISATION C, ÉCUR. ACT. FUT.D PEA, etc.

Crédit Agricole

Crédit Lyonnais

CIC

CIC Banque

CIC Paris

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais

Main table of French stock market values (continued) with columns: S.I.T.A., SKIS ROSSIGNOL, SOCIETE GENERALE, etc.

INTERNATIONAL

Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Montant coupon (1)

Table of international stock market values with columns: AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

Table of international stock market values (continued) with columns: MED-METROPOLE, MEDASYS DIGI, MANITOU, etc.

PRÊT-À-PORTER HIVER 1999/2000

Randonnées à l'italienne

Du 26 février au 5 mars, entre veillées sylvestres et fièvre disco, Milan a présenté les tendances de l'hiver à venir dans un festin de couleurs

MILAN

de notre envoyée spéciale

Rucola (roquette), *carciofo* (artichaut) et *pesto* (pistou), le vert, couleur maudite de la mode et du théâtre, aura servi d'étendard aux 90 défilés milanais de l'hiver 1999-2000. Défilés sous haute pression, autant électrisés par les vifs profonds et chauds - de l'orange Hermès au rose indien en passant par le kaki, le chocolat et le bleu curaçao - que par les *gossips* et les jeux de clans : Milan et New York contre Paris, Anna Wintour, la directrice du *Vogue* américain ayant décliné ses invitations dans la capitale française : « *Londres, Milan... Je ne peux pas rester trois semaines loin de mon bureau et de ma famille. Mes seize collaborateurs seront là...* »

Une absence jugée pourtant « politique » dans un contexte marqué par des luttes de pouvoir et d'influence qu'arbitrent des enjeux financiers. Là, Bertelli (Monsieur Prada) contre Armani, jugé par le premier « dictateur » à cause d'une affaire de calendrier ; ici Santoro et Donatella Versace faisant porter cent une roses rouges à Tom Ford, tous les trois plus que jamais unis contre l'empire politiquement correct de LVMH, sur l'axe calabrais-texan-moscovite de la fièvre disco.

Chez Gucci, les « rock stars russes » se déhanchent en pantalon pattes d'eph et jupe de velours rubis à drapé bouillonné que prolongent des bottes de cinquante-cinq centimètres en serpent. Les manteaux de chèvre imprimé léopard à manches de renard, le cuir verni imitation lézard, les jeans « Davy Crockett » à queues de vison, les souliers à pampilles de gypse sont déjà là comme les icônes des tendances, images efficaces, gages d'assurance immédiate pour toutes les anonymes planétaires en mal d'identité.

QUALITÉ DE L'EXÉCUTION

Donatella Versace retrouve à l'ombre de son deuil une place au soleil autour d'une rencontre imaginaire entre Diana Ross et Casanova, soies XVIII^e siècle et jupes à paillettes de nacre, zébre léopardisé et sirènes de mousseline oscarsables, belles de saloon dont elle dompte les courbes avec un certain panache. Dans un pied de nez au minimalisme techno, la chevauchée continue chez Dolce e Gabbana, entre Las Vegas et la Sicile, avec des manteaux de marquis en plastique fluo brodés, des manteaux de lapin tie-dye et des pantalons en tissu réfléchissant à palmettes d'argent.

Loin des clubs et des *party goers*, un clan « chasse, pêche et effeuillage » célèbre les vertus d'un hiver au cœur d'une petite maison câblée dans la forêt : cachemire douze fils vert résine, broderies d'edelweiss, vestes de daim bruyère et bottes de Robin des Bois (Max Mara), paréos de maille zigzag, macramés artisanaux et pulls-over portés comme des capes (Missoni). Chez Prada, les feuilles d'érable de plastique violet jonchent admirablement les duflie coat de radzimir, le folklore artisanal flirte en liberté avec la haute

technologie discrètement inspirée du sport.

Pareille à Marie-Antoinette en sa bergerie, Muccia Prada reconstruit un éden sylvestre, mêlant couleurs de potiron et de poêlée de champignons sauvages, chèvre décolorée et capuche amovible pour Papagena des beaux quartiers. On reste frappé par la qualité de l'exécution transalpine, ce sens de l'harmonie entre les matières et les formes, encore visible chez Marni, entre casaquins de poney et collages hip-chic de soie bouillie et de laine feutrée en direct des Puces de Camden à Londres. D'où l'ovation faite à Alberta Ferretti (580 employés, un millions de pièces distribuées chaque année, 2 500 points de vente dans le monde). Elle trouve dans sa ligne propre un raffinement que peuvent lui envier bien des industriels : ses manteaux de peau lainée style « afghan », aux bords brodés, ces robes à panneaux de velours de soie libèrent l'idée d'un luxe absolu, celui d'un été en hiver.

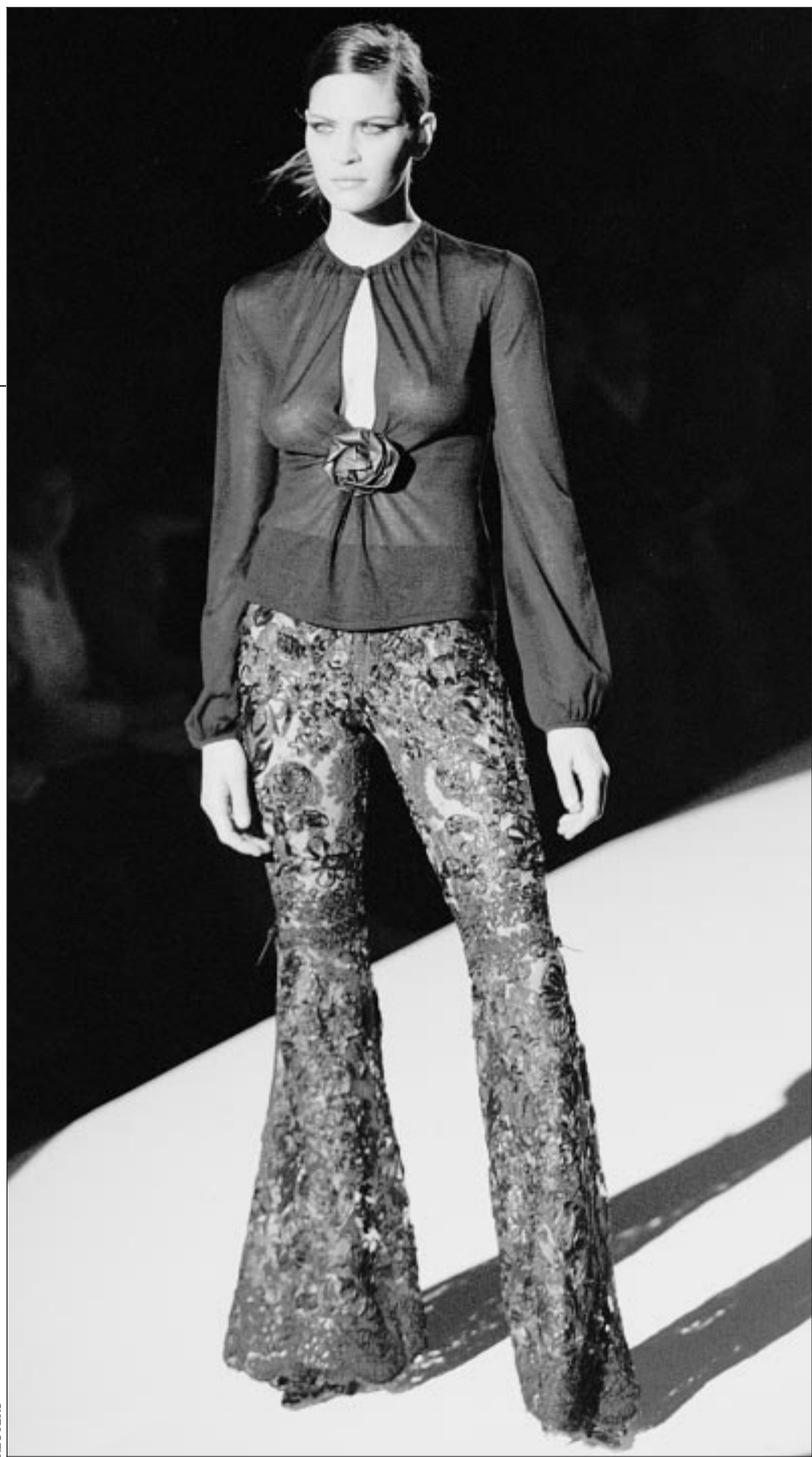
C'est sur ce thème trop galvaudé par le style « croisière » à la française que bien des maisons italiennes s'orientent, à l'image de Giorgio Armani, affirmant, à la fin de son final tout en constellations de jupes brodées et que précédaient avec plus de dynamisme chez Emporio de longs manteaux poids plume de gaze nuage matelassée et des caresses de « baby cachemire » vert d'eau : « *Les couleurs de bois et les feuilles mortes, c'est une vieille idée de l'hiver, et c'est fini... J'aime les tissus qui expriment le futur et l'Orient, en toute légèreté.* » Interrogé à propos de Bernard Arnault, le *maestro* aux yeux bleu glacier affirme, impassiblement souriant : « *C'est un homme très sympathique, avec beaucoup de charme, je veux dire en dehors des affaires... Avec lui, j'ai vraiment parlé de mode.* »

Laurence Benaïm

Panne de velours, blouse de cuir, manteau de renard et bottes de serpent de Tom Ford chez Gucci.



Fentes al dente, pantalon de dentelle pattes d'eph de Tom Ford chez Gucci.



REUTERS

Jil Sander, le front d'acier du luxe

On l'appelle la Romy Schneider de la mode. Cheveux blonds, regard bleu-gris assorti à son sweater de cachemire, cette ancienne rédactrice de mode règne sur un empire de cinq cents personnes créé en 1973, maîtrisant, c'est rare, son outil industriel réparti entre l'Allemagne, son pays natal, et l'Italie. Pour acheter ses fils de cachemire blancs en Chine, « les meilleurs », et avoir ouvert soixante boutiques en moins de cinq ans, dont la dernière de 700 mètres carrés inaugurée ce mois-ci à Tokyo, Jil Sander demeure fidèle à ses obsessions. Elle s'impose moins par ce qu'elle montre que par ce qu'elle réussit à vendre, là où le luxe sait s'approprier de la technologie - laine mohair plastifiée, nylon doublé de jersey de soie - et de nouvelles exigences urbaines : « *Donner une énergie intérieure à travers des vêtements. Sans innovation, le classicisme devient ennuyeux.* » Sa société étant cotée en Bourse depuis 1989, elle affirme son indépendance : « *La vraie valeur ajoutée est dans la création, l'industrie, et non dans la stratégie financière. Je ne souhaite pas développer horizontalement ma marque à travers des secondes lignes. Avec 70 % du contrôle de ma société, je suis à l'abri des menaces qui pèsent sur Gucci...* »



PRADA



FERRETTI

Bottes, bustier gilet de sauvetage et camaïeu couleurs de forêt chez Muccia Prada.



REUTERS

Robe de velours de soie, épaules nues et bottes Robin des Bois, ou le nouveau charme à l'italienne, selon Alberta Ferretti.

Entre paillettes de nacre, taille basse et sirènes de mousseline, la brillante chevauchée disco de Donatella Versace.

Le marathon mondial de la mode fait étape à Paris

MANCHE DE CHEMISE chez Yohji Yamamoto, radiographie d'un ours en peluche chez Jean-Charles de Castelbajac ou carré de soie fuchsia Yves Saint Laurent, les cartons d'invitation rivalisent en volume pour les défilés parisiens de prêt-à-porter de l'automne-hiver 1999-2000. Dimanche 7 mars, dans une palette de gris, José Levy a donné le coup d'envoi de ce marathon qui s'achèvera le 15.

Entre les 81 inscrits sur le calendrier officiel et les manifestations *off*, 140 défilés se succèdent devant 2 000 journalistes, 400 photographes et 1 000 acheteurs venus de 47 pays. « *De plus en plus de créateurs veulent défilé à Paris* », se réjouit Didier Grumbach, président de la Fédération française du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, déplorant néanmoins l'enchaînement frénétique

de présentations, dispersées dans la capitale, de la Conciergerie (Dries Van Noten) au métro Bibliothèque-François-Mitterrand (Jean-Charles de Castelbajac). Une trentaine ont choisi le Carrousel du Louvre, en « promotion » dimanche pour de jeunes créateurs (Jérôme Dreyfuss, Ralph Kemp, Christian Le Dren, etc.). Ils ont pu accéder aux petites salles pour 30 000 francs (4 573 €), au lieu d'un forfait ordinaire dépassant les 110 000 francs (16 769 €). Les grandes salles du Louvre - où reviennent, après des années d'absence, Givenchy, Chanel et John Galliano - se monnaient... 250 000 francs (38 112 €).

Au lendemain du poème de velours du couturier japonais Yohji Yamamoto, Alber Elbaz a présenté, lundi, sa première collection pour Yves Saint Laurent, électrisant le

public de ses flashes de couleurs et signant l'un des événements les plus attendus de la saison. A trente-trois ans, le Hollandais Ronald Van der Kempf le remplace chez Guy Laroche. Autres arrivées remarquées : Gilles Dufour à la direction artistique de Balmain et le premier défilé à Paris du Londonien Patrick Cox. L'effervescence est aussi dans l'ouverture de nouvelles boutiques (José Levy, Lucien Pellat Finet, Kaat Tylley, etc.). S'il ne défile pas cette saison, Thierry Mugler ouvrira jeudi son vingt-troisième magasin, près du faubourg Saint-Honoré. En pleine ascension depuis son entrée en Bourse en 1998, la styliste Barbara Bui inaugurera le même jour sa plus grande boutique : 600 mètres carrés avenue Montaigne.

Anne-Laure Quillieret

Le printemps revient

MERCREDI, une vaste dépression se développe au large de l'Espagne, le flux de sud va donc se maintenir sur la France.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les pluies se limiteront rapidement aux côtes de la Manche.

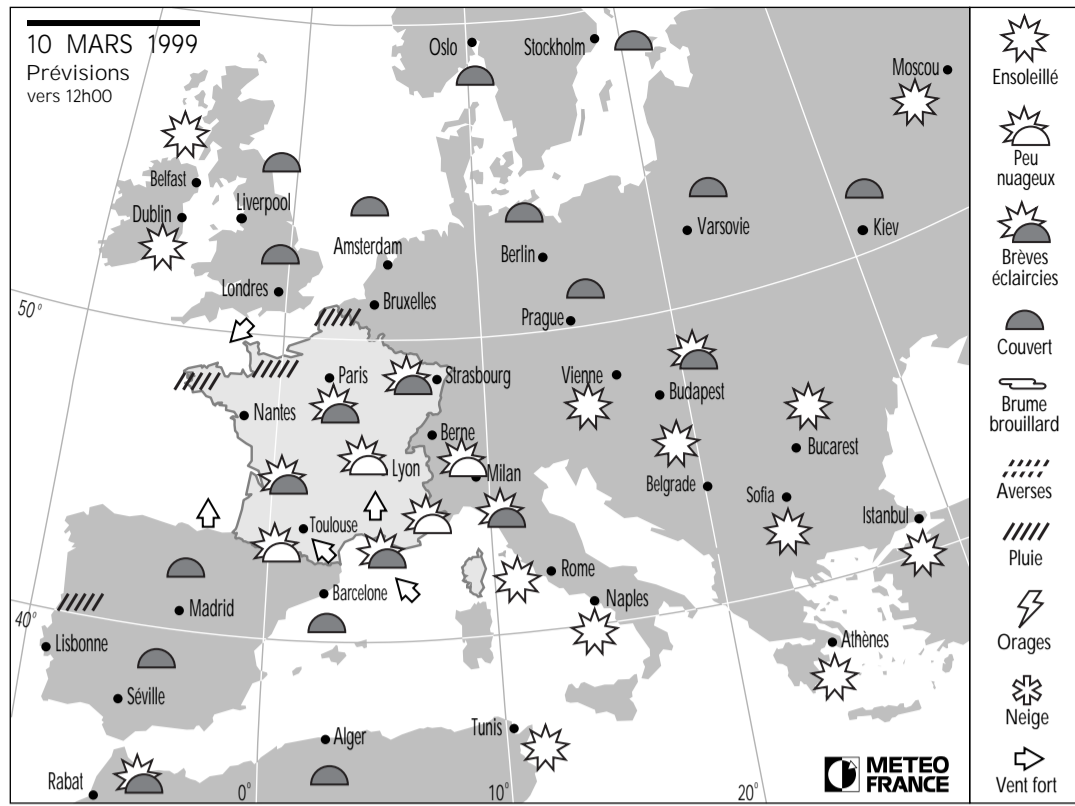
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La matinée sera parfois grise et humide.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les pluies disparaîtront assez rapidement.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Comme ces derniers jours, l'effet de föehn jouera à plein.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Cette journée s'annonce bien clémente en plaine.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le vent marin apportera beaucoup d'humidité.



LE CARNET DU VOYAGEUR

AVION. A partir de lundi 29 mars, KLM assurera 9 vols quotidiens au départ de Paris vers Amsterdam.

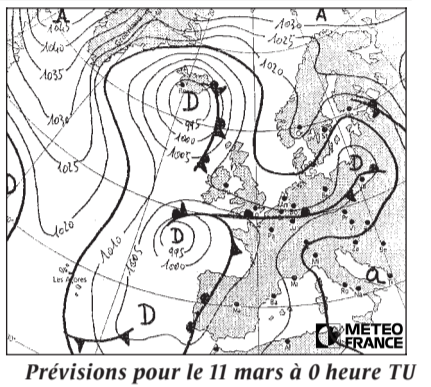
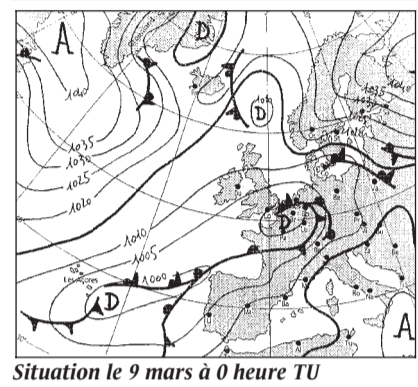
MEXIQUE. L'activité du volcan Popocatepetl, situé à 60 km de Mexico, s'étant intensifiée depuis le 28 février.

PRÉVISIONS POUR LE 10 MARS 1999

Table listing weather forecasts for major cities like Paris, London, Madrid, etc., with temperature ranges and weather symbols.

Table listing weather forecasts for cities in Europe, Africa, and Asia, including Amsterdam, Berlin, Rome, etc.

Table listing weather forecasts for cities in South America and Oceania, including Lima, Los Angeles, Tokyo, etc.



PRATIQUE

Comment négocier au juste prix les honoraires de son avocat

ON A SOUVENT l'impression que les avocats fixent leurs honoraires à la tête du client. Sophie était allée trouver un spécialiste des divorces.

défendent en plaçant les imprévus de la procédure. C'est pourquoi ils réservent la rémunération au forfait aux affaires simples.

la partie adverse dans un autre procès et m'entretenir avec lui, puis passer dix minutes dans le cabinet d'un magistrat.

de jurisprudence, rédaction de mémoires ou de conclusions, étude critique de documents.

les tâtonnements d'un maladroit qui mettra trois fois plus de temps qu'il n'en faut à rédiger un relevé de conclusions.

tion, on s'expose à voir les honoraires grossir au fur et à mesure du déroulement de la procédure.

Pour aider les consommateurs, neuf barreaux avaient publié des barèmes indicatifs. A la suite de la saisie du Conseil de la concurrence.

Conseils

- Convention. En l'absence d'un tarif précis, comme en Allemagne, il ne faut pas craindre d'aborder la question des honoraires.

son assurance : responsabilité civile, ou protection juridique. Contestation. Pour contester les honoraires, il faut adresser une réclamation au bâtonnier.

bâtonnier est susceptible de recours devant le premier président de la cour d'appel, qui doit être saisi par lettre recommandée.

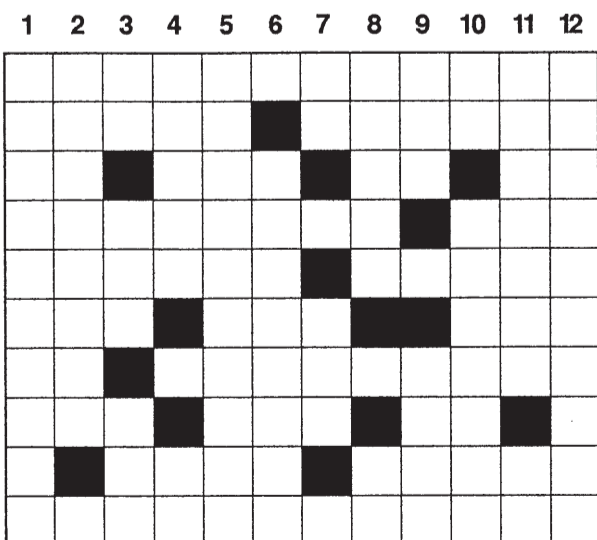
Selon l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée par la loi du 10 juillet 1991.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99058

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Qu'elles arrivent ou non, elles ne sont pas attendues. - II. Provoque l'euphorie avant le désespoir.

pose. Le temps de faire un tour. - IX. Engrais. Ferma la fenêtre. - X. Donnais un peu de consistance.

VERTICALEMENT

1. Condamnation des plaisirs. - 2. Pour rester à l'abri dans sa coquille. - 3. Négation. Met fin.

adressa quelques notes. Met les textes en opposition. - 9. Vieux bâtiment. Chef d'Etat arabe. - 10. Assure la réunion.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99057

HORIZONTELEMENT

I. Organisation. - II. Servitude. Ri. - III. Tsar. Economie. - IV. Rosière. Anet. - V. Al (la). Leasing.

VERTICALEMENT

1. Ostracisme. - 2. Résolution. - 3. Gras. Terre. - 4. Avril. Mode. - 5. Ni. EEE. Ta. - 6. Itérations.

SCRABBLE PROBLÈME N° 112

Le cinquième mot et ses rallonges

1. Tirage : EINOQTU

a) Trouvez et placez deux mots de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez 6 mots de huit lettres en le complétant avec 6 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

c) Ecrivez sur la grille la solution de a) (elle est donnée ci-dessous). Trouvez les 9 benjamins (rallonges antérieures en 3 lettres) permettant d'occuper la case rouge Nord-Ouest.

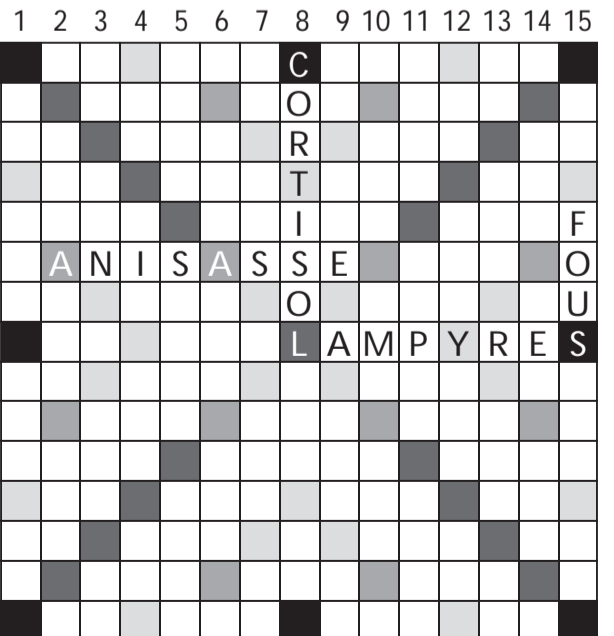
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A A C E N R V. Trouvez un sept-lettres. B E L O S V Z. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans Le Monde du 17 mars.

Solution de a) ci-dessus : TO-NIQUE, 1 D, 104, faisant NANISASSE, changeasse en nain.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 3 mars.



Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre.

b) CULBUTER, A 5, 63 - CULTUREL, B 1, 74 - UTRICULE, cavité de l'oreille interne, F 5, 64 - LOCUTEUR, 5 G, 70 - FLUCTUER, 15 C, 92.

c) LAMPYRE, insecte dont la larve est phosphorescente. OCTROIS - CORTISOL, hormone.

a) CULTURE, I 5, 85, en collante sous JOLIEP.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE

Président-directeur général : Dominique Alduy Vice-président : Gérard Morax

21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05

Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

A nos lecteurs

LE MONDE n'est pas paru lundi 8 mars (daté 9 mars) à la suite de graves incidents techniques qui m'ont conduit à interrompre le processus de fabrication du journal. Cette décision vaut à elle seule des excuses à toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs, comme à nos diffuseurs. J'y ajoute celles que justifie le fait de vous, de nous, priver de notre Pierre Georges quotidien. Ironie du sort : sa chronique était consacrée... aux ennus du porte-avions Charles-de-Gaulle ! Et nous voilà nous-mêmes rattrapés par ceux du navire ancré à Ivry-sur-Seine !

Car ce navire-là, équipé de deux rotatives, a subi en 1998 une sorte de grand carénage. Installé il y a dix ans, cet équipement a fait l'objet d'une première et forte modernisation, qui implique tous les stades de la fabrication : celle des plaques, le système informatique et, surtout, la mise en place de deux tours couleurs accolées aux rotatives, laquelle représente un saut technologique comparable au passage d'une propulsion classique à une propulsion nucléaire.

Cette modernisation était doublement nécessaire : d'une part, pour nous permettre d'améliorer de façon significative la qualité du quotidien, de ses suppléments et de leurs publicités ; d'autre part, pour que cette qualité attire d'autres journaux, afin que notre filiale Le Monde Imprimerie puisse vivre à l'équilibre. C'est ainsi que, depuis le début de l'année, nous offrons des suppléments rénovés, « Economie » le lundi, daté mardi ; « Télévision » le week-end et un nouveau supplément, « Interactif » le mardi, daté mercredi, auxquels s'ajoutent des améliorations apportées aux suppléments « Livres » du jeudi (daté vendredi) et « aden » (pour l'Ile-de-France), le mercredi daté jeudi. Le corps du quotidien lui-même bé-

néficiera d'innovations iconographiques destinées à accroître le confort de lecture que nous vous devons. En outre, nous avons accueilli et imprimé dans de bonnes conditions, le week-end dernier, la nouvelle formule du Journal du dimanche.

Mais, comme souvent dans les processus de modernisation qui impliquent des changements lourds de technologie, les mises au point s'avèrent plus difficiles que prévu, et la production en souffre. Celle-ci a été perturbée au long des mois de janvier et février, provoquant des difficultés pour nos diffuseurs et le mécontentement de nos lecteurs. Jusqu'à la panne que nous avons subie lundi. Les techniciens des différents fabricants sont quotidiennement sur place et nous avons bon espoir que leurs efforts aboutissent dans les délais les plus rapides afin de nous garantir le retour à une régularité de production synonyme de bonne distribution. Qu'il me soit donc permis de remercier ici les distributeurs de leur patience, La Poste de ses efforts et nos chers lecteurs de leur attachement qui, pour la circonstance, s'accompagne de leur indulgence. La patience de tous sera récompensée par un meilleur journal.

Qu'ils sachent, en tout cas, que leur fidélité retrouvée nous a valu d'accomplir une belle année 1998, la troisième meilleure année de diffusion payée en France de toute l'histoire du journal (derrière 1979 et 1981), que le nouveau Monde, lancé il y a quatre ans, nous a permis, au total, une progression de notre diffusion de 13 points, que nous avons pour objectif en 1999 de faire au moins aussi bien, bref que l'entreprise construit elle-même son avenir avec confiance, celle que vous nous avez rendue.

J.-M. C.

Rugby : le pays de Galles bat d'un point le XV de France

L'ÉQUIPE DE FRANCE DE RUGBY ne réalisera pas le grand chelem dans le Tournoi des cinq nations 1999. Elle a été battue (33-34), samedi 6 mars, sur sa pelouse du Stade de France, par des Gallois nettement dominés (51-0) en 1998. L'autre match, Irlande-Angleterre, a vu la victoire des Anglais (15-27). La prochaine journée, le 20 mars, opposera l'Angleterre à la France et l'Ecosse à l'Irlande. En football, le Paris-Saint-Germain, qui a été battu (0-2) en quart de finale de la Coupe de la Ligue, samedi, par Montpellier, s'enfonce un peu plus dans la crise. L'équipe parisienne a toutefois déposé une réserve technique, les Montpelliérains ayant continué quelques secondes à jouer à onze après une expulsion. Les autres résultats : Auxerre-Sochaux 0-1, Rennes-Lens 0-1, Metz-Toulouse 3-3 a.p., 3-2 t.a.b. En formule 1, le deuxième pilote Ferrari, l'Irlandais du Nord Eddie Irvine s'est imposé lors du premier grand prix de la saison, couru dimanche 7 mars, à Melbourne (Australie).

La réalisatrice Maria Koleva est en grève de la faim

CINÉASTE INDÉPENDANTE, auteur depuis 1974 de nombreux films – dont un ensemble consacré au travail d'Antoine Vitez – surtout diffusés en vidéo, Maria Koleva avait fait, en 1989, un mois et demi de grève de la faim pour obtenir la diffusion d'un cinéma plus varié et plus exigeant à la télévision – elle vient de publier le journal de cette expérience, *Enfin, rompue la chaîne de la mort* (L'Harmattan). Depuis le 1^{er} février, la réalisatrice de *L'Etat de bonheur permanent* a commencé une nouvelle grève de la faim au 21, rue Daval, dans le 11^e arrondissement de Paris. Elle réclame de nouvelles mesures d'aide à la production et à la diffusion destinées à subventionner les auteurs de films à petit budget.

DÉPÊCHES

■ **DISPARITIONS** : l'écrivain argentin Adolfo Bioy Casares est mort lundi 8 mars à Buenos-Aires, où il était né en 1914. L'auteur de *L'invention de Morel*, marié à Silvina Ocampo, était l'ami de Jorge Luis Borges depuis leur rencontre en 1932. Ils avaient publié ensemble, sous le pseudonyme de Bustos Domecq, de nombreuses nouvelles et contes fantastiques, notamment *Six Problèmes pour don Isidro Parodi*.

■ **Le joueur de base-ball américain Joe DiMaggio** est mort lundi 8 mars, dans sa résidence de Floride, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait été élu à trois reprises meilleur joueur de la Ligue américaine de base-ball avant d'être sacré meilleur joueur de tous les temps en 1969. En 1954, trois ans après la fin de sa carrière sportive, il avait épousé Marilyn Monroe. Le mariage entre ces deux légendes américaines n'avait duré que neuf mois.

■ **JUSTICE** : le tribunal correctionnel de Bordeaux a jugé, lundi 8 mars, l'ancien commissaire général du Centre d'arts plastiques contemporain (CAPC), Jean-Louis Froment, poursuivi pour abus de confiance pour avoir fait payer à l'association du CAPC, entre 1987 et 1992, des dépenses personnelles pour un montant total de 130 000 francs. Le ministère public a requis six mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende. Jugement le 12 avril.

La majorité sénatoriale propose un compromis au sujet du PACS

Le concubinage homosexuel pourrait être reconnu par le code civil

SÉNATEUR de Seine-Maritime, Patrice Gélard (RPR) l'a déclaré au Monde, lundi 8 mars : « Il faut être moderne et mettre fin à l'homophobie. Je propose d'inscrire la reconnaissance du couple homosexuel dans le code civil. » Alors qu'il doit remettre son rapport sur le pacte civil de solidarité (PACS) mercredi, avant l'examen du texte en séance publique par le Sénat, le 17 mars, le rapporteur de la commission des lois semble vouloir faire d'une pierre deux coups : montrer que le Sénat, « ringardisé » – avant de se reprendre – lors des débats sur la parité, peut être « moderne » ; et raviver le débat, à gauche, qui oppose les partisans du PACS, adopté en première lecture le 9 décembre 1998 par les députés, et ceux qui, comme la sociologue Irène Théry, proposent simplement d'étendre la définition du concubinage aux homosexuels.

« Je pose le principe de l'égalité entre tous les couples, quel que soit leur sexe, précise M. Gélard. C'est l'objet principal de mon rapport. Mais je n'étends pas les dispositions sur la procréation médicalement as-

sistée ni sur l'adoption aux couples homosexuels. » Par ailleurs, le sénateur réhabilite le pacte d'intérêt commun (PIC) de Jean Hauser, professeur de droit, dont il s'est « largement inspiré » dans son rapport. Consensuel à droite, le PIC est un contrat signé sous seing privé, qui se borne à régler les problèmes matériels rencontrés par les couples hors mariage.

LA GAUCHE PAS FERMÉE À L'IDÉE

La majorité sénatoriale devait se réunir, mardi après-midi, pour débattre des conclusions du rapporteur, que partagent certains députés de l'opposition. « Que les gens fassent ce qu'ils veulent dans le privé. Mais je ne suis pas d'accord pour reconnaître l'homosexualité dans le code civil », nous a toutefois indiqué Jean-Jacques Hyst, porte-parole du groupe Union centriste.

Les sénateurs socialistes s'interrogent. L'idée d'étendre la définition du concubinage aux couples homosexuels séduit un certain nombre de sénateurs, à commencer par Robert Badinter, re-

connait-on au groupe PS du Palais du Luxembourg. Le 8 octobre 1998, dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, l'ancien président du Conseil constitutionnel jugeait « essentiel » d'inscrire le « principe de non-discrimination entre homosexuels et hétérosexuels » dans le code civil. Le 27 janvier, lors d'une journée d'auditions sur le PACS organisée par la commission des lois, M. Badinter s'interrogeait : « Si l'on supprime les discriminations qui persistent dans le concubinage, qu'apporte de plus le PACS ? » (Le Monde du 29 janvier).

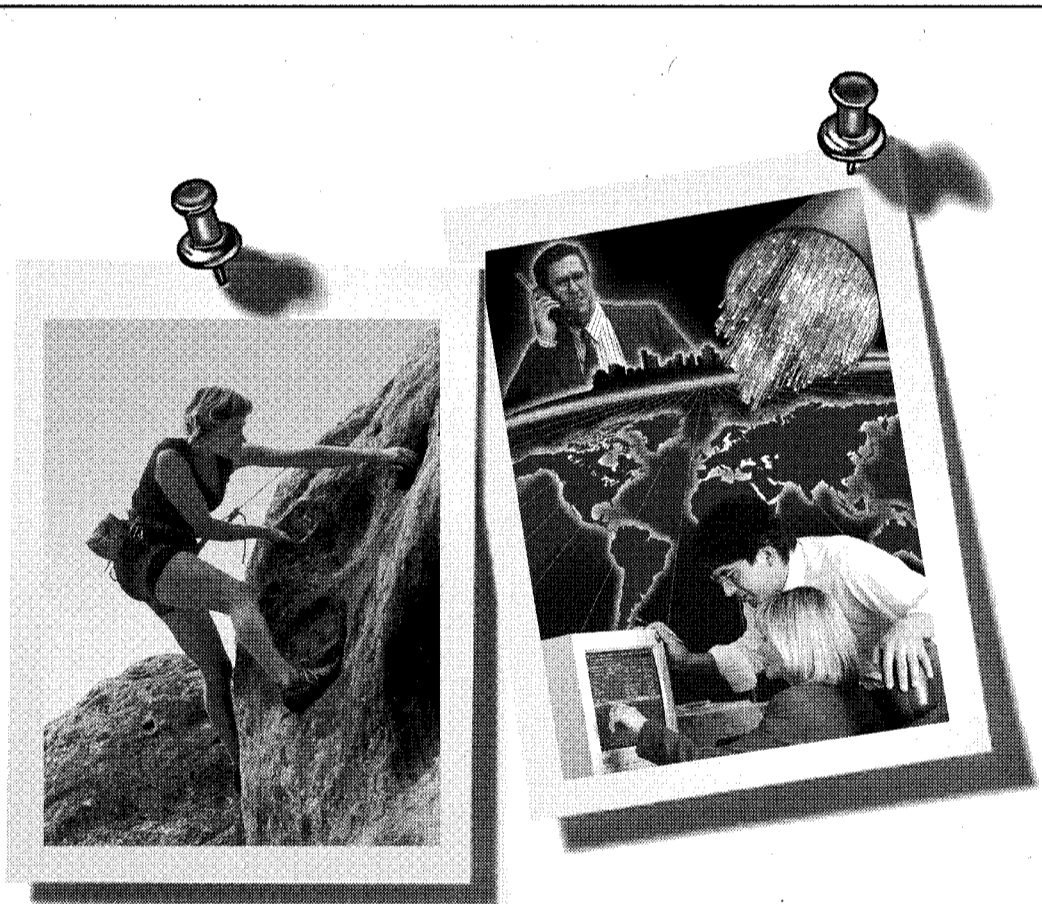
Les sénateurs PS réfléchissent à un amendement qui vise à reconnaître indirectement le concubinage homosexuel : les délais prévus dans le PACS pour bénéficier de certains droits – comme l'abattement sur les successions – ne s'appliqueraient pas « aux couples, de même sexe ou de sexe différent, qui peuvent prouver par tous moyens l'antériorité de leur vie commune ou leur état de concubinage ».

Clarisse Fabre

Des dirigeants de l'ETA ont été arrêtés à Paris

SIX PERSONNES, considérées comme des membres importants de l'organisation basque espagnole ETA, ont été interpellées, mardi matin 9 mars, à Paris, par la Division nationale anti-terroriste (DNAT). Ces arrestations sont intervenues à la suite d'un travail préparatoire effectué par la Direction nationale des renseignements généraux (DCRG). Cette opération de police, menée en deux temps, dans les 11^e et 15^e arrondissements, est considérée, côté français, comme un « gros coup » porté à l'ETA.

Parmi les personnes interpellées figurent Javier Arizeuren-Ruiz, dit « Kantauri », présenté par les spécialistes comme le « chef des commandos illégaux ». Il est suspecté d'avoir orchestré, à partir du territoire français, des opérations en Espagne. L'adjoint de « Kantauri », surnommé « Txuma », a également été interpellé. Une femme, arrêtée par la police française, Sodupe Irantxu-Gallastegui, est suspectée d'avoir pris part à l'assassinat du député Miguel-Angel Blanco en juillet 1997.



“Lucent Technologies explore sans cesse de nouvelles voies.”

Gwenhaela Le Bras, ingénieur développement chez Lucent Technologies à Rouen.

Dans la vie, je me lance toujours de nouveaux défis. Chez Lucent Technologies, nous sommes tous animés par cette même ambition pour explorer en permanence les technologies de communication de demain.

Lucent Technologies est le premier constructeur mondial de télécommunications.

Nous participons au développement et à la construction de tous les types de réseaux de télécommunications pour les opérateurs et les entreprises : réseaux optiques, réseaux de données, réseaux intelligents, réseaux mobiles...

Présent dans plus de 90 pays, Lucent emploie en France 2 000 personnes dont 500 en R&D. Nous nous appuyons sur la puissance d'innovation des Laboratoires Bell auxquels les télécommunications doivent, parmi de très nombreuses inventions, le transistor, le laser, la technologie cellulaire, les fibres optiques, etc... Avec tous ces atouts, Lucent Technologies vous donne les moyens de construire les réseaux de communication du futur avec les technologies de demain.

Quand la communication progresse, c'est avec nous.™

